



# Séances du Conseil général des 5 et 12 décembre 2012

## Budget 2013



### TABLE DES MATIERES

<b>PARTIE 1</b>	<b>3</b>
<b>A. MESSAGE 08/12 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AU BUDGET 2013</b>	<b>3</b>
<b>B. EVOLUTIONS DES CHARGES ET PRODUITS SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE</b>	<b>6</b>
<b>C. MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL</b>	<b>29</b>
<b>Message 09/12</b>	<b>29</b>
294.503.31                    Complexe scolaire Marly Grand-Pré	29
<b>Message 10/12</b>	<b>34</b>
294.503.32                    Aménagement des locaux de l'Accueil extrascolaire de Marly Cité	34
<b>Message 11/12</b>	<b>38</b>
294.506.07                    Rénovation de la halle polyvalente de Marly Cité	38
<b>Message 12/12</b>	<b>39</b>
294.506.08                    Achat d'une nacelle élévatrice pour la halle omnisports	39
<b>Message 13/12</b>	<b>40</b>
942.503.00                    Construction de l'habitation du domaine rural (ferme du port)	40
<b>Message 14/12</b>	<b>42</b>
943.503.01                    Rénovations diverses sur bâtiments communaux	42
<b>Message 15/12</b>	<b>43</b>
294.503.19                    Rénovations diverses sur bâtiments scolaires	43
<b>Message 16/12</b>	<b>44</b>
622.506.07                    Remplacement de l'élévateur à véhicules à la halle édilitaire	44



<b>Message 17/12</b>	<b>45</b>	
020.506.04	Remplacement du central téléphonique / Administration communale	45
<b>Message 18/12</b>	<b>47</b>	
15.503.04-15.660.01	Remplacement des sols du cantonnement militaire STPA	47
<b>Message 19/12</b>	<b>50</b>	
70.501.38 – 70.661.11	Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de Chésalles	50
<b>Message 20/12</b>	<b>52</b>	
70.501.39-70.661.11	Extension du réseau d'eau et défense incendie, Route de Chésalles (stand)	52
<b>Message 21/12</b>	<b>54</b>	
70.501.40-70.661.11	Construction de la conduite de raccordement au Consortium des eaux de la ville de Fribourg et des communes voisines	54
<b>Message 22/12</b>	<b>57</b>	
71.501.36	Remplacement d'un collecteur défectueux à la Route de Bourguillon	57
<b>Message 23/12</b>	<b>59</b>	
21.506.02	Renouvellement du parc informatique scolaire	59
<b>Message 24/12</b>	<b>62</b>	
620.501.68	Réfection du revêtement bitumineux à la Route du Centre	62
<b>Message 25/12</b>	<b>63</b>	
620.501.69	Réfection du revêtement bitumineux au Chemin de la Follaz	63
<b>Message 26/12</b>	<b>65</b>	
622.506.05	Remplacement de la saleuse (véhicule PONY)	65
<b>Message 27/12</b>	<b>66</b>	
622.506.08	Remplacement de la motofaucheuse AGRIA	66
<b>Message 28/12</b>	<b>67</b>	
72.509.00	Aménagement d'une benne enterrée pour la collecte du gazon	67
<b>Message 29/12</b>	<b>68</b>	
943.503.06	Réaménagement de l'accès à la halle édilitaire	68

<b>Message 30/12</b>	<b>70</b>	
620.501.15	Modération de trafic	70
<b>Message 31/12</b>	<b>74</b>	
620.501.71	Aménagement d'une station de vélos en libre service	74
<b>Message 32/12</b>	<b>76</b>	
620.501.72	Assainissement de l'éclairage public communal	76
<b>Message 33/12</b>	<b>81</b>	
620.501.73	Révision du cadastre de bruit des routes communales	81
<b>Message 34/12</b>	<b>83</b>	
620.501.74	Aménagement d'un abri à vélos à l'arrêt tpf de Grand-Pré	83
<b>Message 35/12</b>	<b>85</b>	
620.501.75	Aménagement d'un trottoir et d'une porte d'entrée du village	85
<b>Message 36/12</b>	<b>89</b>	
79.509.01	Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL)	89

**PARTIE 2** **91**

**D. BUDGET DE FONCTIONNEMENT** **1 -19**

**E. TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE** **20-21**

**F. BUDGET DES INVESTISSEMENTS** **22-26**

# Partie 1

## A. MESSAGE 08/12 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF AU BUDGET 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de vous transmettre, en annexe, les budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année 2013.

### Budget de fonctionnement 2013

Total des produits	Fr.	36'227'238.-
Total des charges	Fr.	36'393'904.-
<b>Excédent de charges</b>	<b>Fr.</b>	<b>166'666.-</b>

### Budget des investissements 2013

Total des produits	Fr.	541'820.-
Total des charges	Fr.	8'942'780.-
<b>Investissements nets</b>	<b>Fr.</b>	<b>8'400'960.-</b>

## 1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement de l'exercice 2013 (*sans les imputations internes*) affiche les prévisions suivantes :

	Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011
Total des produits	33'763'468.-	32'740'525.-	33'769'980.-
Total des charges	33'930'134.-	32'443'873.-	33'625'295.-
<b>Excédent de charges (-)</b>	<b>- 166'666.-</b>	<b>+ 296'652.-</b>	<b>+ 144'685.-</b>
<b>Excédent de produits (+)</b>			

Sans les imputations internes, nous constatons globalement une augmentation des charges de 4.6 % (+ Fr. 1'486'261.-) par rapport au budget de l'exercice précédent et un accroissement des recettes de 3.1 % (+ Fr. 1'022'943.-).

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2013, qui vous est soumis, est ainsi en détérioration nette de Fr. 463'318.- par rapport aux perspectives de l'année 2012.

Cette péjoration s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les recettes fiscales sur les personnes physiques **régressent de 795 milliers de francs** (kCHF). Une progression est enregistrée sur les impôts des personnes morales (+ 594 kCHF)

- Les taxes d'utilisation (nature 434) **augmentent de 721 kCHF**, principalement suite à l'introduction de la taxe de base sur l'épuration.
- Une **augmentation** du montant prélevé aux réserves pour **439 kCHF**.
- Une **diminution** envisagée de **61 kCHF** sur les récupérations d'aide sociale de la part du Canton et des districts ainsi que sur les remboursements des cotisations de caisse-maladie indigents.

Le budget 2013 intègre également les principales variations de charges sur les postes :

- **Diminution** du montant des amortissements obligatoires de **280 kCHF**, ceci notamment suite aux amortissements supplémentaires effectués en fin d'année 2011.
- Une **augmentation** des charges dites liées (nature 35 "Remboursement et participations à des collectivités publiques") pour **197 kCHF** et une progression des "subventions accordées" (nature 36) de **229 kCHF**.
- Une **progression** des montants attribués aux tâches courantes d'exploitation (Biens, services et marchandises) de **29 kCHF**, soit 0.83% seulement (→ ces charges sont contenues).
- L'adaptation des traitements et charges salariales totaux pour l'année 2013 de **347 kCHF**.

- Une variation des attributions aux réserves (+ **516 kCHF**) ainsi que sur les amortissements supplémentaires (+ **439 kCHF**, correspondant à l'augmentation des prélèvements aux réserves).

Toutes les évolutions et écarts principaux, au budget 2012 ou aux comptes de l'année 2011, vous sont présentés plus en détail dans les pages qui suivent, relatives au compte de fonctionnement.

## 2. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements communaux pour l'année 2013 représente un montant total brut de Fr. 8'842'780.-. Celui-ci se répartit comme suit :

	Charges Fr.	Produits Fr.
Investissements déjà décidés et votés par le Conseil général	4'368'935. -	281'000.-
Nouveaux messages soumis au vote (à charge de l'exercice 2013)	4'573'845.-	260'820.-
<b>Totaux</b>	<b>8'942'780.-</b>	<b>541'820.-</b>
<b>Investissements nets totaux</b>		<b>8'400'960.-</b>

Les nouveaux messages totaux qui sont soumis au vote du Conseil général s'élèvent quant à eux à **Fr. 21'859'845.-** (brut) pour des recettes envisagées de **Fr. 645'820.-**.

Pour information, nous reproduisons ci-après les montants nets investis effectivement par la Commune pour les années 2006 à 2011.

Années	Montant net /Fr.
2006	3'774'902
2007	4'081'520
2008	2'280'844
2009	1'629'386
2010	1'055'160
2011	2'561'858
Budget 2012	2'289'680
<b>Budget 2013</b>	<b>8'400'960</b>

En conclusion, le Conseil communal vous recommande d'approuver ce budget 2013 tel qu'il vous est soumis.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**B. EVOLUTIONS DES CHARGES ET PRODUITS SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE**

**0 ADMINISTRATION GENERALE**

**011.303.00 Cotisations sociales Conseil communal (prof)**

Les prévisions budgétaires 2012 étaient trop élevées. Le budget 2013 prévoit la correction et est légèrement inférieur.

**020.301.00 Traitements du personnel permanent**

**020.301.01 Traitements du personnel auxiliaire**

Le budget 2013 tient compte des variations en termes de dotation nécessaire et de l'adaptation des traitements (paliers). Il prend également en considération l'augmentation de la dotation à l'accueil extrascolaire (AES) suite à la prise en charge par ce service des élèves de la 2ème année d'école enfantine en 2013, ceci à raison de 4,5 mois (reprise 2013-2014).

A titre informatif, nous transcrivons, ci-après, les effectifs de personnes employées (personnel permanent) et la répartition en fonction des postes attribués aux différents services.

		Personnes engagées		Equivalents plein temps en %	
		2012	2013	2012	2013
<b>Personnel permanent</b>					
1	Secrétariat général	3	3	230	230
	Réception, contrôle des habitants et office du travail				
2		4	4	300	300
	Service sécurité (police, feu et protection civile)				
3		3	4	300	350
	Service des finances (impôts et comptabilité)				
4		3	4	260	250
5	Service des écoles	3	3	210	210
6	Service social	8	8	690	680
7	Service technique	9	9	800	800
8	Conciergerie	4	4	400	400
	Personnel enseignant				
9	(maître de sport)	1	1	100	100
10	Animation de jeunesse	5	6	235	285
11	Edilité	10	10	937	937
12	Bibliothèque	2	2	90	90
	Accueil extrascolaire, responsable + intervenantes				
12		3	5	160	290
	Conseil communal, fonction de Syndic et de Conseiller				
13		2	2	70	70
<b>Total A</b>		<b>60</b>	<b>65</b>	<b>4'782</b>	<b>4'992</b>
14	Apprentis	2	2	200	200
		<b>62</b>	<b>67</b>	<b>4'982</b>	<b>5'192</b>

**020.390.\*\* / 020.490.\*\* Imputations internes (salaires, charges sociales)**

Pour rappel, avec l'accord de la Commission financière, il a été décidé – à l'occasion de l'établissement du budget 2012 - de ne plus transférer (par imputations) les salaires

et charges sociales dans chaque dicastère, ceci afin d'éviter des répartitions ne correspondant à aucune réalité.

Ainsi, ces charges restent dans leur globalité "imputées" sous la rubrique 020 "Personnel communal" sauf pour les chapitres 14- "Police du feu", 70- "Approvisionnement en eau", 71-"Protection des eaux" et 72-"Ordures ménagères". Pour ces rubriques, financées par une contribution causale (*taxe non-pompier, taxe de consommation d'eau, taxe d'épuration et taxe sur les déchets*) et afin de satisfaire au mieux la transparence des coûts, nous procédons à l'imputation des salaires et charges sociales effectives c'est-à-dire en fonction des montants des traitements des personnes travaillant réellement pour ces secteurs.

#### **022.300.00 Jetons et frais de la commission de l'information**

Le Conseil communal a décidé de créer un groupe de travail afin de mener à bien une réflexion sur le fonds et le contenu de la publication "Marly Info", notamment sur l'information officielle. Les frais des séances de ce groupe de travail sont ici budgétisés.

#### **023.318.07 Frais d'établissement de documents d'identité**

Une augmentation des frais est envisagée (Fr. 3'000.-) et rejoint ainsi les charges effectives constatées en 2011 de Fr. 10'912.-. Les recettes ne subissent pas de modification

(cf. compte 023.431.03) par rapport au budget 2012 et correspondent pratiquement aux comptes 2011.

#### **023.352.00 Participation à l'Agglomération – administration générale**

Nous présentons, ci-après, une récapitulation des frais concernant notre participation à l'Agglomération avec les différents postes touchés du compte de fonctionnement ainsi que le résultat global :

		C 2011	B 2012	Ecart B2012-B2013		B 2013
PARTICIPATION A L'AGGLO -				Fr.	%	
023.352.00	ADMINISTRATION GENERALE	72'755	87'350	11'280	12.91%	98'630
30.352.00	PROMOTION CULTURELLE	181'184	175'495	18'965	10.81%	194'460
65.352.00	MOBILITE	485'323	545'103	-71'393	-13.10%	473'710
79.352.00	AMENAGEMENT REGIONAL	18'201	24'240	5'830	24.05%	30'070
83.352.00	PROMOTION TOURISTIQUE	62'633	62'135	-235	-0.38%	61'900
84.352.00	PROMOTION ECONOMIQUE	14'104	25'280	7'980	31.57%	33'260
99.352.01	FINANCES	1'895	1'880	-110	-5.85%	1'770
		<b>836'095</b>	<b>921'483</b>	<b>-27'683</b>	<b>-3.00%</b>	<b>893'800</b>

**1 ORDRE PUBLIC****11.306.00 Frais de fonctionnement****11.306.01 Frais d'uniformes et d'équipements****11.311.00 Achat de matériel**

Ces postes augmentent de Fr. 800.-, Fr. 1'200.- et respectivement Fr. 2'000.- par rapport au budget de l'année précédente, ceci suite à l'engagement d'un nouvel agent de police au sein du service de sécurité et à son équipement.

**11.312.00 Achat carburant**

Les prévisions 2012 étaient, au vu des chiffres de l'exercice en cours, insuffisantes. Ce poste est réévalué en conséquence en 2013.

**12.352.01 Participation aux frais de fonctionnement des tutelles, curatelles**

La participation communale aux frais de fonctionnement des tutelles et curatelles accuse une augmentation de Fr. 28'830.- par rapport à 2012 et Fr. 44'867.- en regard des comptes annuels 2011. Cet accroissement des charges est consécutif aux modifications suivantes envisagées au sein de ce service :

- *Augmentation du traitement du tuteur*
- *Engagement d'un tuteur à 100% en remplacement d'un 70% (départ retraite)*
- *Engagement d'une secrétaire supplémentaire à 50 %*

**14.301.04 Soldes pour autres prestations**

L'augmentation de Fr. 4'000.- constatée au budget 2013, par rapport à 2012, correspond à des soldes supplémentaires découlant de l'engagement des pompiers lors de l'édition des Marly Folies 2013.

**14.435.00 Participations des privés aux interventions**

L'augmentation de Fr. 7'000.- remarquée sous cette rubrique est consécutive à la participation de l'Association Marly Folies pour l'année 2013 estimée.

**16.309.02 Participation communale aux coûts de fonctionnement de la PCI**

Cette participation annuelle est calculée par le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM). Pour l'année 2013, un coût total budgétisé de Fr. 482'535.- est à répartir entre les communes au prorata de la population légale. Le coût par habitant s'élève ainsi à Fr. 1,69. En 2011 et 2012, la répartition s'effectuait sur la base de 50% en fonction du chiffre de la population légale et 50% en fonction de la capacité financière, d'où la forte régression par rapport à ces deux années.

**173 Protection de la population**

Comme déjà précisé lors de l'établissement du budget annuel 2010, il s'agit de nouvelles rubriques créées selon la demande du Service des affaires militaires et de la protection de la population suite à l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la Loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population.

Sur le plan communal, la conduite des événements extraordinaires est assurée par l'organe communal de conduite (ORCOC). Celui-ci peut être institué pour une commune ou couvrir le territoire de plusieurs communes. Il est directement subordonné au conseil communal /intercommunal. Les tâches de l'ORCOC couvrent, en principe, trois domaines:

- 1) L'analyse des risques: - participation à l'analyse des risques cantonaux, établissement du catalogue des risques communaux ;
- 2) Préparation: - établissement des plans d'engagement, formation et exercices et
- 3) Engagement et remise en état: - conduite de l'engagement sur le plan local, coordination de la remise en état.

Les montants prévus en 2012 correspondent à une estimation de certaines rubriques que la commune devrait assumer en la matière. L'organe communal de conduite de Marly s'est effectivement constitué courant septembre 2011.

## **2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

### **20.351.00 Traitement du personnel enseignant, participations aux dépenses cantonales (écoles enfantines)**

Une participation communale de Fr. 683'010.- est envisagée pour 2012. Elle a été calculée par les services de l'Etat, sur la base d'un montant total à répartir entre les communes de 25.1 millions de francs. Celui-ci a été réparti en fonction de la population légale au 31 décembre 2010 conformément à l'introduction de la loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI). En regard des projections cantonales 2011, le montant total à répartir entre les communes du Canton subit une augmentation de 2.08 millions de francs (+ 0.94 millions entre 2010 et 2011). Ainsi se justifie l'augmentation de ce poste au niveau communal de Fr. 53'650.-. (+ 8.5%).

### **20.452.00 Ecolages versés par des communes (Ecoles enfantines)**

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention relative au cercle scolaire, les participations des deux autres communes du cercle ne seront plus basées sur leurs effectifs scolaires mais sur leur population (légale pour 75% et pondérée pour 25%). Les participations seront ainsi imputées dans le compte 21.452.00 "Participations d'autres communes et du Canton".

**21.310.00 Achats de fournitures scolaires**

Une légère augmentation est envisagée sur cette rubrique par rapport au budget 2011 (+5.7% ou Fr. 6'700.-). Elle concerne une augmentation de Fr. 4'000.- du montant dévolu à l'acquisition du matériel scolaire et l'introduction d'un financement pour des activités pédagogiques particulières.

**21.318.01 Frais de transports scolaires**

L'évolution des coûts enregistrés dans ce compte est consécutive à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention relative au cercle scolaire. Les dispositions de cette dernière fixent, en effet, que les frais des transports scolaires des deux autres communes du cercle doivent être intégrés aux coûts globaux à répartir. Nous notons dès lors progression de Fr. 52'800.- par rapport aux chiffres envisagés pour 2011 ainsi qu'une même variation en regard des comptes 2010.

**3 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS****30.351.00 Participation aux dépenses du conservatoire**

Les prévisions annuelles nous ont été remises par le Conservatoire de Fribourg. Les charges sont réparties par moitiés entre l'Etat et les communes. Au budget 2012, ce service avait envisagé 970 unités individuelles à Fr. 170.99 et 280 unités à Fr. 32.03. En 2013, les prévisions concernent 1'005 unités individuelles à Fr. 173.88 et 300 unités collectives à Fr. 32.65. Le total inscrit au budget 2013 s'élève à Fr. 184'550.-. Ce poste enregistre ainsi une augmentation de 5.5 % ou Fr. 9'720.- par rapport aux prévisions budgétaires 2012.

**30.363.02 Spectacles, concerts et expositions**

Un spectacle spécial (Jean Winiger) avait été inscrit au budget 2012 pour Fr. 6'000.-, montant qui représente l'écart entre les budgets 2013 et 2012.

**30.363.03 Bibliothèque régionale de Marly : loyer**

L'écart au budget 2012 n'est consécutif qu'à l'adaptation du montant à la réalité (comptes 2011 effectifs : Fr. 53'400.-). Le montant figurant sous 2012 était arrondi à l'unité supérieure.

**33.314.00 Entretien des parcs, places et zones de verdure**

L'écart aux prévisions budgétaires de l'exercice 2012 (- Fr. 5'000.-) correspond à des achats de fleurs pour une station ainsi que des treillis qui étaient prévus en 2012 pour la place de jeux du Châtelet.

**34.314.01 Entretien et réparation des installations sportives extérieures**

L'augmentation de Fr. 8'000.- par rapport au budget 2012 concerne l'installation d'une cage de protection pour le lancer du disque envisagée en 2013.

**34.365.01 Subsidés extraordinaires aux sociétés sportives**

Au budget 2012, un montant de Fr. 10'000.- avait été inscrit pour changer les cibles du stand de tir de petit calibre et installer des cibles électroniques, identiques à celles du stand de tir à 300 mètres. Il s'agissait d'un soutien financier de la commune à la société de tir de Marly. Cette charge n'est plus d'actualité en 2013.

**4 SANTE****40.390.05 Imputations internes des amortissements**

Ce compte concerne les amortissements découlant des crédits de participation à l'Hôpital cantonal Bertigny II et Bertigny III.

*Informations complémentaires :*

Le Service de la Santé publique (SSP) nous informe, par courrier du 8 octobre 2012 des éléments suivants concernant Bertigny II et III :

*Bertigny II : le décompte final y relatif a été vérifié par l'Inspection des finances. Le montant total des dépenses s'est élevé à Fr. 60'772'198.-, frais d'étude compris. Sur cette base, la participation des communes de la Sarine s'élève à Fr. 13'449'495.-. A ce jour, la totalité de ce montant a été facturé aux communes et le décompte est ainsi bouclé.*

*Bertigny III : les montants dépensés au 31 décembre 2013 par l'hôpital fribourgeois pour Bertigny III se monteront à Fr. 25'524'888.- (indexation et frais d'étude compris). Sur cette base, la participation des communes est envisagée pour Fr. 5'482'363.-. Après déduction du montant total qui sera facturé d'ici la fin de l'année 2012, le montant qui pourrait être facturé aux communes en 2013 pour leur participation aux frais de construction et rénovation est estimé à Fr. 504'724.-.*

*Le montant de la participation 2013 de Marly figure dans le compte d'investissement. Il est enregistré pour Fr. 40'000.- (compte 40.552.01). De plus et pour rappel, la demande d'autorisation de financement (auprès du Service des communes) a fait l'objet d'un amortissement minimum légal de 10%.*

#### **41.351.00 Participation au subventionnement des soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées**

L'augmentation notée entre les prévisions budgétaires 2012 et 2013 de Fr. 32'440.-, soit + 3 %, est due à l'accroissement du montant total des charges à répartir entre les communes de 1.7 millions de francs (40.3 en 2013 contre 38.6 millions en 2012) ainsi qu'à la variation de la population légale entre ces années.

#### **41.352.01 Participations aux frais financiers des homes de la Sarine**

La répartition des frais financiers des homes du district prévoit, pour 2013, un montant à charge de Marly de Fr. 572'240.-. Par rapport aux prévisions 2012, il s'agit d'une très légère diminution de Fr. 790.-, mais une augmentation en regard des comptes 2011 de Fr. 18'760.-.

Toutefois, nous devons prévoir, pour 2013, un montant supplémentaire sous cette rubrique de Fr. 66'850.- (participation de Marly) concernant la répartition de "*l'emprunt de rattrapage des frais financiers 2013*" annoncé par l'ACSMS. En effet, depuis sa création, la CODEMS a toujours payé les frais financiers aux EMS du district avec deux ans de décalage. Afin de pallier à ce décalage et permettre aux EMS d'assurer leur financement, un intérêt de retard a été introduit, intérêt qui est payé aux homes du district sur la base du taux moyen constaté pour chaque EMS (à ce jour de 2 à 4 %). Cet intérêt est calculé sur 18 mois, les acomptes de la CODEMS étant versés à fin mars, début juillet et fin octobre de chaque année. De nombreux EMS rencontrent

aujourd'hui des problèmes de liquidités. De plus, la réalisation d'importants travaux de rénovation et/ou d'agrandissement aggrave encore le phénomène de décalage entre le moment de la réalisation des frais financiers et le paiement réel par la CODEMS. Chaque année, la CODEMS verse plus de Fr. 250'000.00 d'intérêts aux EMS du district.

Pour pallier à cette augmentation des intérêts de retard et permettre aux EMS du district de pouvoir se financer au mieux, proposition a été faite à l'ACSMS d'emprunter le montant nécessaire au rattrapage d'une année de frais financiers. En 2013, la CODEMS verserait aux EMS les frais financiers 2011 (avec intérêts de retard) et les frais financiers 2012 (sans intérêts de retard). Ainsi, dès 2014, les EMS toucheraient les frais financiers dans les 6 mois qui suivent le bouclage annuel.

#### **44.352.01 Participation aux indemnités forfaitaires**

Nous notons que ce poste progresse de Fr. 12'610.- (6.7%) par rapport au budget 2012, le total à répartir augmentant de Fr. 200'000.- pour passer de 2.4 millions à 2.6 millions de francs en 2013.

#### **45.363.00 Puériculture**

Il s'agit d'une subvention unique réglée sur facturation de l'Office familial Fribourg. Cette subvention s'élevait à Fr. 2.- par habitant. Elle passera à Fr. 3.- par habitant en 2013. En effet, la situation du Service de puériculture est critique. Les coûts remboursés par les communes, même augmentés du subventionnement cantonal

(Fr. 1.- par habitant) ne parviennent pas à couvrir les frais de fonctionnement. Entre les comptes 2011 et le budget 2013, il est donc constaté une augmentation de Fr. 7'572.-.

#### **46.351.00 Service dentaire scolaire**

La Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS) nous informe que la valeur du point pour les prestations du Service dentaire scolaire passera de Fr. 3.10 à Fr. 3.30 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'augmentation enregistrée sur ce poste entre les prévisions 2012 et celles de 2013 est donc consécutive à la décision du Conseil d'Etat.

#### **49.365.00 Participations aux frais d'ambulance**

La participation communale de Marly (Fr. 132'630.-) s'établit sur la base d'un total à répartir entre les communes de la Sarine de Fr. 1'726'100.- (Fr. 1'701'300.- en 2012) à raison de 75% selon la population légale et 25 % selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF).

## **5 AFFAIRES SOCIALES**

### **50.351.01 Participations aux allocations familiales aux non-actifs**

L'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) envisage – pour 2013 – un montant total à répartir entre les communes de Fr. 1'315'310.- (Fr. 889'200.- en 2012). Cela représente une augmentation de Fr. 426'110.-, soit + 47.9%. Cette progression se reporte sur la participation marlinoise entre les budgets annuels 2012 et 2013 avec une augmentation de 46.3% ou Fr. 11'200.-.

### **54.365.00 Subventions crèches**

Dans la version budgétaire qui est présentée, il n'est pas tenu compte de la reprise de la crèche des Poucetofs par la commune (communalisation). La participation aux autres crèches que celle des Poucetofs (Marly) s'élève à Fr. 20'000.- et reste inchangée par rapport à 2012. La subvention à la crèche des Poucetofs est, quant à elle, augmentée de Fr. 116'000.- afin de garantir la survie de celle-ci (adaptation notamment des traitements du personnel et autres éléments de fonctionnement).

*Les comptes figurant sous rubrique 544 Crèche communale les Poucetofs seront intégrés et complétés si la crèche deviendrait communale et le montant de la subvention disparaîtrait.*

### **54.365.01 Subventions accueil familial de jour**

Il s'agit du subventionnement de l'accueil familial de jour (versé sur la base des factures trimestrielles de l'Association d'accueil familial de jour de la Sarine). Suite à la

nouvelle loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) et son règlement d'application, entrés en vigueur au 1er octobre 2011, une nouvelle convention a été signée entre la Commune de Marly et l'Association d'accueil familial de jour de la Sarine. Elle est entrée en vigueur le 01.01.2012 et stipule notamment que :

- pour l'accueil préscolaire, la Commune apporte un soutien financier qui couvre les coûts qui ne sont pas pris en charge par les parents, l'Etat et les employeurs.
- pour l'accueil extrascolaire (enfants de la première à la sixième année d'école primaire), la Commune apporte un soutien financier couvrant les coûts qui ne sont pas pris en charge par les parents.

La mise en œuvre de cette nouvelle loi a également impliqué une adaptation des tarifs appliqués aux parents. Ils sont calculés de manière à ce que chaque famille bénéficie de la subvention de l'Etat-employeur et d'une subvention communale, indépendamment de son revenu. Ainsi, entre les comptes 2011 et le budget 2013, il est donc constaté une augmentation de Fr. 43'357.-. Comme la convention a été signée après l'édition du budget 2012, celui-ci n'avait pas été adapté. De ce fait, le montant prévu au budget 2013 s'élève à Fr. 88'000.-, soit une progression de Fr. 46'000.- entre 2012 et 2013.

#### **55.351.00 Participation aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées**

Le montant total des charges, à répartir entre les communes, passe de 66,98 millions de francs envisagés en 2012 à 65,98 millions en 2013, soit une diminution des charges

de 1 million de francs. La participation de Marly est ainsi en baisse (- Fr. 48'860.-). En regard des comptes de l'exercice 2011, il s'agit tout de même d'une augmentation des charges envisagée de + Fr. 190'610.- ou 12%.

#### **58.352.00 Frais d'aide sociale, correctif de district**

Le montant figurant sous cette rubrique correspond à une rétrocession prévue de Fr. 158'000.-. Il concerne la participation de la Commune aux dépenses d'aide sociale des autres communes du district de la Sarine, ceci après déduction des remboursements personnels et de la part de l'Etat. Le budget 2013 a été établi sur la base des communications du Canton. Nous notons ainsi une détérioration prévisible de Fr. 37'000.- par rapport au budget 2012 et de seulement Fr. 1'884.- en regard de l'exercice 2011.

#### **58.365.05 Frais de fonctionnement organisateurs MIS (mesures d'insertion sociale)**

*Augmentation de Fr. 30'000.- en regard du budget 2012 / Fr. 7'437.- aux comptes 2011.*

La révision de l'assurance-chômage, entrée en vigueur en avril 2011, garantit que le droit à l'indemnité est généré exclusivement par un travail effectué sur le marché primaire de l'emploi et non par la participation à une mesure relative au marché du travail (MMT). De ce fait, la mise en place de mesures d'insertion sociale (MIS) est privilégiée afin de permettre, aux bénéficiaires de l'aide sociale, de se rapprocher de la réinsertion professionnelle, par une insertion sociale, d'où l'importance d'augmenter ce

budget en conséquence. Pour rappel, en 2012 déjà, la mise en place de MIS a été favorisée. A noter encore que le 40% des frais organisés par le service social de Marly est pris en charge par le Canton et figure sous le compte 58.452.01 "Récupération des frais de fonctionnement organisateurs de MIS du Canton".

### **58.366.00 Contribution aux cotisations caisse-maladie indigents**

*- Fr. 75'000.- : budget 2012 / -Fr. 319'425.- : comptes 2011*

Dès janvier 2012, le contentieux dans le domaine de l'assurance-maladie obligatoire a été transféré des communes vers l'Etat, en l'occurrence la Caisse de compensation AVS. La modification de l'art. 64a LAMal prévoit en substance que les cantons prennent en charge de manière forfaitaire 85% des arriérés non recouvrables, attestés au moyen d'un acte de défaut de biens, et les assureurs 15%. En contrepartie, la suspension des prestations est supprimée. De plus, la législation fédérale a prévu que les montants de réduction de primes accordés aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS et AI sont dorénavant versés directement aux assureurs concernés. En compensation des charges transférées à l'Etat, la participation des communes au financement de l'aide matérielle est passée de 50% à 60%, également dès le 1<sup>er</sup> janvier .2012 (modification de l'art. 32 de la loi sur l'aide sociale LASoc). Un montant de Fr. 75'000.- a été budgétisé en 2012 et concernait le droit transitoire pour lever les suspensions. Dès 2013, ce compte est à Fr. 0.-.

Il est à mettre en relation avec le compte 58.452.02 "Remboursement des cotisations caisse-maladie indigents" par lequel la commune adresse à la Caisse cantonale de

compensation la demande de remboursement des primes arriérées ainsi que les intérêts moratoires. Dès 2013, ce compte est également à Fr. 0.-.

### **58.366.03 Frais d'aide sociale (bruts)**

Cette rubrique affiche un accroissement des charges de Fr. 301'906- par rapport aux comptes 2011 (Fr. 40'000.- en regard du budget 2012). Ce compte doit être mis en relation avec les comptes de remboursements 58.436.00 et 58.452.00 afin de déterminer la charge effective pour la commune. Il comprend l'aide matérielle conventionnelle, l'aide octroyée durant les mesures d'insertion sociales, les avances sur des droits à des assurances sociales, les salaires, etc. Les répercussions de la révision sur l'assurance-chômage, entrée en vigueur en avril 2011, incitent à augmenter le budget 2013 qui est également fixé en tenant compte des chiffres effectifs de l'année 2012 avec une extrapolation pour l'exercice 2013.

### **58.436.00 Remboursement d'aide sociale des privés**

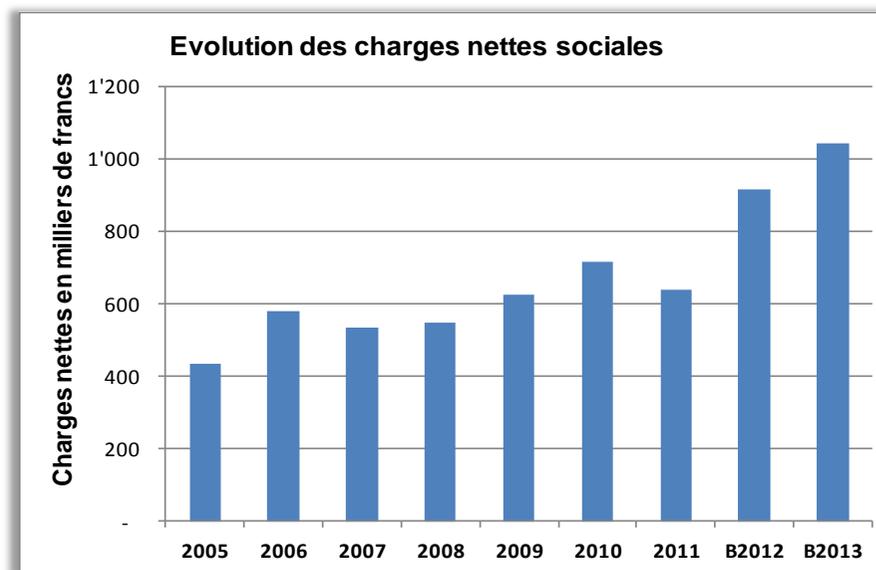
Ce compte concerne les traitements des bénéficiaires de l'aide sociale, les indemnités de chômage, les ressources provenant des assurances sociales (allocations familiales, rentes, rétroactifs AI/PC, indemnités journalières maladie ou accident), les pensions alimentaires, les bourses d'études ainsi que le remboursement d'aide sociale des personnes revenues à meilleure fortune. En 2012, nous assistons à une diminution de ces recettes (moins de rétroactifs AI/PC importants, moins de personnes bénéficiant d'indemnités de chômage), d'où une diminution des recettes envisagées pour l'année

2013 par rapport aux comptes annuels 2011 (Fr. 95'144.-). En regard du budget 2012, une diminution des recettes de Fr. 65'000.- est enregistrée.

#### **58.452.00 Récupération d'aide sociale du Canton et du district**

Ce poste concerne la récupération de la part d'aide sociale à charge du canton (cas 40/60%, cas confédérés -2 ans, cas convention franco-suisse) ainsi que de la récupération des autres districts en vertu de l'art. 9 a LASoc qui stipule que "lors d'un changement de domicile social à l'intérieur du canton, l'ancien service social doit rembourser, pendant 12 mois à compter de la date de la prise du nouveau domicile d'aide sociale, l'aide matérielle décidée par la nouvelle commission sociale, après déduction de la participation de l'Etat, sous réserve de la législation fédérale et des conventions internationales".

Avec la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie LALAMal (contentieux) et de l'art. 32 de la loi sur l'aide sociale LASoc (répartition des charges entre l'Etat et les communes - aide matérielle et mesures d'insertion sociales), dès le 1<sup>er</sup> janvier.2012, en compensation des charges transférées à l'Etat concernant le contentieux caisse-maladie (comptes 58.366.00 et 58.452.02), la participation des communes au financement de l'aide matérielle passera ainsi de 50% à 60%, d'où une diminution des recettes potentielles dès l'année 2012. La diminution envisagée en regard du budget 2012 est de Fr. 20'000.-. Ce compte est à mettre en relation avec le poste 58.366.03 "Frais d'aide sociale (bruts)".



#### **58.452.01 Récupération des frais de fonctionnement organisateurs MIS du Canton**

Avec la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie LALAMal (contentieux) et de l'art. 32 de la loi sur l'aide sociale LASoc (répartition des charges entre Etat et communes - aide matérielle et mesures d'insertion sociale), dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la participation des communes au financement de l'aide sociale est passée de 50% à 60%. Dans la mesure où les frais des mesures d'insertion sociale sont aujourd'hui déjà un volet de l'aide matérielle, l'art. 32 a lettre a de la loi sur l'aide sociale est également modifié. Ce compte est donc à mettre en relation avec le compte 58.365.05 "Frais de fonctionnement organisateurs MIS".

**58.452.02 Remboursements cotisations caisse-maladie indigents**

Cf. commentaires sous compte 58.366.00 "Contributions aux cotisations caisse-maladie indigents".

**6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

**620.314.00 Entretiens des routes, trottoirs, chemins et places de parc**

Nous notons une diminution des charges prévisibles de ce poste à raison de Fr. 5'000.- par rapport au budget 2012.

**620.314.03 Entretien de l'éclairage public**

Ce poste englobe les entretiens standards non compris dans le contrat de maintien de l'éclairage public. L'écart au budget 2012 provient d'un entretien de différents mâts (Route de Corbaroche et Route des Alpes) qui étaient – en 2012 - devisé pour un montant de Fr. 20'000.-.

**622.311.01 Achats vêtements**

Ce poste est augmenté en 2013 (+ Fr. 1'500.- par rapport à 2012) pour permettre au service de l'édilité de s'équiper en habits divers ainsi que pour effectuer une mise aux normes des habits de sécurité.

**622.315.00 Entretiens et réparations des véhicules**

Ce poste inclus l'entretien courant du parc des véhicules. Au vu des entretiens à réaliser, il est légèrement augmenté par rapport aux prévisions 2012. L'achat d'une lame – au budget 2013 – est envisagé.

**65.316.00 Rétrocession P+R Corbaroche à l'Agglomération**

Ce poste concerne la rétrocession effectuée à l'Agglomération sur les recettes enregistrées dans le poste 65.427.00 "Recettes P+R Corbaroche". Une légère augmentation est envisagée pour ces deux postes par rapport au budget 2012, ceci en regard des résultats de l'exercice 2011 et durant l'année écoulée.

**65.365.00 Participation au trafic régional**

Il s'agit d'une charge liée. Suite à l'entrée en vigueur de la LPFI en 2011, la répartition est réalisée comme suit : 20 % en fonction du chiffre de la population légale et 80 % en fonction de ce chiffre pondéré par l'offre de transports. Le Service des transports et de l'énergie (STE) prévoit, pour Marly, une participation 2013 de Fr. 610'000.-. Nous constatons une augmentation de ces charges par rapport au budget 2012 de Fr. 66'090.- ou 12.2% (+ Fr. 113'695.- aux comptes 2011). Nous résumons l'évolution de ce poste dans le tableau suivant :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	B2012	B2013
65.365.00 Participation au trafic régional (kCHF)	229	224	232	458	485	488	496	544	610
<i>Variations annuelles</i>		-2.2%	3.7%	97.4%	5.9%	0.7%	1.6%	9.6%	12.2%

**65.365.02 Achats cartes journalières CFF et frais de maintenance informatique**

Le montant inscrit en 2013 de Fr. 116'020.- tient compte des augmentations de tarifs qui sont annoncés par les CFF. L'augmentation par rapport à 2012 s'élève ainsi à Fr. 2'020.- ou 1.77%.

**65.427.00 Recettes P+R Corbaroche**

Les rentrées prévisibles sont estimées à Fr. 13'000.- contre Fr. 11'000.- au budget de l'année 2012. A mettre en relation avec le compte 65.316.00 "Rétrocession P+R Corbaroche à l'Agglomération".

**7 PROTECTION / AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT****70.314.00 Entretien et réfection du réseau**

Des entretiens prévus en 2012 sous cette rubrique (Fr. 5'000.-) interviendront lors de la mise à niveau de la station de pompage des Pralettes, prévue dans les années 2015 à 2016. Ils ne figurent donc plus dans au compte de fonctionnement.

**70.352.00 Contribution au Consortium des eaux du Grand Fribourg**

Les charges d'exploitation du Consortium des eaux du Grand Fribourg ont diminué. Ainsi, notre participation (litres/min. souscrits) est moindre d'où la baisse enregistrée de Fr. 3'000.-, par rapport aux prévisions 2012.

**70.380.00 Attribution au fonds de réserve du service des eaux**

Les charges totales du chapitre 70 "Approvisionnement en eau" prévisibles pour l'exercice 2013 s'élèvent à Fr. 442'405.-. Les recettes envisagées (Fr. 555'000.-) étant supérieures aux charges, la différence de Fr. 112'595.- est portée au fonds de réserve de ce service par l'intermédiaire de ce compte.

Le compte du fonds de réserve se détaille comme suit :

**Fonds de réserve "Approvisionnement en eau potable"**

Années	Attributions de résultat du chapitre	Attributions des intérêts	Prélèvements (compte 99.482.00)	Solde
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
C 2005	8'459	-		8'459
C2006	141'756	28		150'243
C 2007	188'219	470		338'932
C 2008	130'145	2'001		471'078
C 2009	128'732	1'264		601'074
C 2010	85'430	1'370		687'874
C 2011	138'293	1'523		<b>827'690</b>
B 2012	113'566		210'560	730'696
B 2013 *	112'595		649'100	194'191

\* Les messages suivants font l'objet d'un prélèvement à la réserve prévu en 2013 :

19/12	21'100
20/12	38'000
21/12	590'000
	<b>649'100</b>

**71.352.00 Participation aux frais d'exploitation de la Step (commune)****71.352.10 Participation aux frais d'exploitation de la Step (zone ancienne papeterie)**

Les budgets de ces postes ont été déterminés par l'Association "Gérine-Nesslerera" (AIGN).

On notera une croissance des charges de Fr. 14'695.- sur le poste 71.352.00 par rapport à 2012. Par contre, le poste 71.352.10 "Participation aux frais d'exploitation de la STEP (zone ancienne papeterie)" subit une augmentation de Fr. 3'588.- en regard des prévisions 2012. Cette participation est refacturée sous le poste 71.434.01 pour Fr. 90'000.-.

### **71.352.01 Participation aux frais financiers de la Step (commune)**

#### **71.352.11 Participation aux frais financiers de la Step (zone ancienne papeterie)**

Ces postes sont également établis par l'Association "Gérine-Nesslerer". Les prévisions relatives aux frais financiers s'élèvent à Fr. 245'000.- pour les frais à charge de la commune et Fr. 60'000.- pour la part de la zone ancienne papeterie. Cette dernière est payée par la commune et refacturée sous rubrique 71.434.12 "Remboursements des frais financiers STEP (Zone ancienne papeterie)":

#### **⇒Frais d'exploitation et frais financiers (STEP)**

Selon le budget 2013 de l'Association Gérine-Nesslerer (AIGN), les frais d'exploitation (incluant les frais financiers) s'élèvent à Fr. 1'681'150.-. La part de Marly se monte à 46.03%, soit Fr. 773'833.- (arrêtés à Fr. 780'000.-) dans lesquels sont compris la part de la Zone de l'ancienne papeterie (ZAP). La part de la ZAP est de 8.95% du total, à savoir de Fr. 1'681'150.-, soit Fr. 150'461 (arrondis à Fr. 150'000.-). Pour Marly, le détail est le suivant : frais financiers AIGN 2013 = 662'750.- dont part de Marly de 48.03% ./ part de la ZAP (8.95%) soit 37.08% ou Fr. 245'000.-. Pour la ZAP, le total des frais financiers représentent 8.95% sur Fr. 662'750.-, soit Fr. 60'000.-.

BUDGET Association Gérine-Nesslerer (AIGN)	Fr.	Répartis en	
		Frais exploitation	Frais financiers
<i>Frais totaux 2013 à répartir entre les communes</i>	1'681'150	1'018'400	662'750
Part de Marly			
(y.c. Zone ancienne papeterie -ZAP) 46.03% sur 1'681'150 →	780'000	475'000	305'000
<b>Part de la ZAP</b> 8.95% sur 1'681'150 →	150'000	<b>90'000</b>	<b>60'000</b>
		(71.352.10)	(71.352.11)
<b>Part de Marly (commune net - sans ZAP)</b>	630'000	<b>385'000</b>	<b>245'000</b>
		(71.352.00)	(71.352.01)

### **71.380.00 Attribution au fonds de réserve de la protection des eaux**

Le total des recettes du chapitre 71 "Protection des eaux" est de Fr. 1'619'390.-. Les charges relatives s'élevant à Fr. 1'088'490.-, le solde bénéficiaire est attribué à la réserve sur la protection des eaux. La répartition entre réserve pour l'exploitation et la réserve consécutive à la taxe de base se fera sur la base des comptes annuels 2013, ceci afin de déterminer plus correctement la part y relative en fonction des résultats (rentrées des taxes de base, frais effectifs, frais d'exploitation).

#### **71.434.00 Taxe d'exploitation (privés)**

L'écart au budget 2012 est dû à l'adaptation du prix de la taxe d'exploitation annuelle. Le prix fixé en 2012 (Fr. 1.50/m<sup>3</sup>) passe, en 2013, à Fr. 1.10/m<sup>3</sup>. Ainsi, la variation constatée sur ce poste concerne 510'000 m<sup>3</sup> à Fr. 0.20/m<sup>3</sup> soit Fr. 102'000.- de recettes en moins.

**71.434.01 Taxe d'exploitation (zone ancienne papeterie)**

Ce poste concerne la taxe d'exploitation de la zone de l'Ancienne-Papeterie, taxe qui était, les années précédentes, intégrée sous la rubrique intitulée 71.434.00 "Taxe d'épuration". Il correspond à la refacturation des postes 71.352.10 "Participation aux frais d'exploitation de Step (zone ancienne papeterie)". En 2012, il contenait encore la refacturation du poste 71.352.11 "Participation aux frais financiers de Step (zone ancienne papeterie)", refacturation défalquée en 2013 sous rubrique 71.434.12 "Remboursements frais financiers step (zone ancienne papeterie)

**71.434.10 Taxe de base (privés)****71.434.11 Taxe de base (zone ancienne papeterie)**

Avec l'introduction de la taxe de base et conformément aux modifications au Règlement communal sur l'évacuation et à l'épuration des eaux, adoptées par le Conseil général le 28 mars 2012, ces postes mentionnent une estimation de la taxe de base qui devrait être perçue en 2013.

**72 ORDURES MENAGERES**

Le taux de couverture de ce chapitre est envisagé à 77.6 %. Les charges totales s'élèvent à Fr. 906'440.- et sont couvertes par des recettes estimées à Fr. 703'500.-.

	<b>B 2013</b>	<b>B 2012</b>	<b>C 2011</b>	<b>C 2010</b>	<b>B 2010</b>
Charges	906'440	883'759	930'949	897'641	938'705
Produits	703'500	675'500	770'054	688'521	674'129
<b>Résultats</b>	<b>-202'940</b>	<b>-208'259</b>	<b>-160'895</b>	<b>-209'120</b>	<b>-264'576</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>77.6%</b>	<b>76.4%</b>	<b>82.7%</b>	<b>76.7%</b>	<b>71.8%</b>

**72.310.00 Frais d'imprimés et matériel**

Le stock de vignettes (containers) doit être renouvelé. L'achat de vignettes numérotées représente approximativement Fr. 5'000.-.

**72.318.00 Frais de transport des ordures**

Ce poste a été adapté à la réalité des chiffres constatés entre 2011 et 2012. Une diminution des charges de Fr. 15'000.- est envisagée pour 2013 en regard du budget 2012. Des améliorations du système de collecte permettent également cette adaptation.

**72.318.01 Frais d'incinération et de décharge**

Ce poste a également été adapté à la réalité des chiffres annuels 2011 pour atteindre Fr. 265'000.- au budget 2013 en lieu et place de Fr. 275'000.- envisagées en 2012 (→ Fr. 260'710.- aux comptes 2011). Les améliorations des collectes influence ce poste.

**72.436.01 Remboursements frais de contrôles et traitements des containers à compost**

Il s'agit d'un nouveau compte créé en 2011 qui enregistre les remboursements des frais de contrôles et de traitements des containers compost non conformes. Il concerne

les frais supplémentaires engendrés par les containers à compost non conformes qui sont refacturés aux utilisateurs.

#### **740 CIMETIERE**

*Les frais de fonctionnement de ce chapitre sont ceux attribuables exclusivement à la commune de Marly.*

#### **740.352.00 Participation communale à cercle d'inhumation**

Cette rubrique concerne la participation annuelle de la commune de Marly aux frais d'exploitation du Cercle d'inhumation sur la base de la répartition du résultat d'exploitation du Cercle d'inhumation (*entre les communes-membres*). Pour l'exercice 2013, la participation marlinoise au Cercle est estimée à Fr. 5'728.- contre Fr. 11'011.- au budget précédent.

#### **741 CERCLE D'INHUMATION**

*Les charges et produits de ce chapitre concernent toutes les communes-membres du Cercle d'inhumation.*

#### **741.314.00 Frais de fossoyage et d'entretien**

On constate une diminution importante des frais d'inhumation annuels. Ainsi, pour 2011, devisées à Fr. 12'000.-, ces charges ne se sont élevées qu'effectivement à Fr. 5'892.-. Le budget 2013 est actualisé en fonction de l'effectif 2011 et des chiffres 2012.

#### **741.439.00 Recettes diverses**

En 2011, ce compte intégrait les montants de participations des autres communes du cercle. Il a été abandonné. La participation de ces dernières, et de Marly, figure sous le compte 741.452.00 "Participations des communes membres".

#### **75.314.00 Entretien des ruisseaux et rivières**

Contrairement à 2012, aucun montant n'est envisagé pour 2013 par le service communal concerné.

#### **79.351.00 Participation au plan de gestion de la Petite Sarine (2012-2023)**

Pour rappel, la commune devra participer au financement des travaux sur la base du plan de gestion de la Petite Sarine, ceci sur la période 2012-2023. Ceux-ci comprennent : les entretiens de la forêt d'accueil, l'entretien et la sécurisation des sentiers balisés, l'aménagement d'infrastructures d'accueil, la communication et vulgarisation ainsi que la sécurisation des routes secondaires. Le total des dépenses à la charge des communes concernées (*Arconciel, Corpataux, Hauterive, Rossens, Treyvaux et Marly*) s'élève à Fr. 452'600.-. Répartis sur une période de 12 ans, il s'agit, pour Marly de financer un total devisé à Fr. 78'000.-, soit Fr. 6'500.- par année. La participation 2013 est imputée dans ce compte.

## **8 ECONOMIE**

### **81.352.00 Participation aux frais d'exploitation du triage forestier (TRF)**

Pour l'exercice 2013 – comme pour 2011 et 2012 – aucune participation de la commune n'est envisagée étant précisé que le Triage forestier devrait encore utiliser ses réserves actuelles avant de demander une participation des communes membres (→ Budget 2012 : Fr. 0.-).

### **83.365.02 Promotion touristique locale**

Il s'agit d'un nouveau compte. Ce poste concerne, en 2013, les charges envisagées dans le cadre du départ d'une étape du Tour de Romandie depuis Marly, étape qui se déroulera le 27 avril 2013. Un montant de Fr. 30'000.- est inscrit au budget 2013.

## **9 FINANCES ET IMPOTS**

### **90.318.00 Frais de rappels et de poursuites**

Le budget 2013 a été adapté en regard des charges enregistrées aux comptes 2011 pour atteindre ainsi Fr. 40'000.- contre Fr. 35'000.- inscrits en 2012.

### **90.329.00 Escomptes accordés sur les impôts**

En regard des charges effectives 2011 (Fr. 112'299.-) et 2010 (Fr. 115'520.-), le montant du budget 2013 est adapté. Les prévisions 2012 (Fr. 70'000.-) étaient largement inférieures à la réalité (état à fin septembre 2012 : Fr. 104'000.-).

### **Fiscalité**

*Les recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et capital des personnes morales ont été fixées sur la base des estimations cantonales émises par le Service cantonal des contributions (SCC), en fonction des dernières statistiques connues, à savoir celles de l'année 2010.*

Les prévisions pour l'exercice 2013 s'établissent comme suit, ceci tant au niveau cantonal qu'au niveau de Marly :

<b>Canton</b>			
	Années fiscales	<b>Impôt sur le revenu</b> (en millions CHF)	Variations annuelles
Statistiques fiscales	2007	608	
Statistiques fiscales	2008	637	4.77 %
Statistiques fiscales	2009	641	0.63 %
<b>Statistiques fiscales</b>	<b>2010</b>	<b>650</b>	<b>1.40 %</b>
Projections pour	2011	663	2.00 %
Projections pour	2012	680	2.56 %
<b>Projections pour</b>	<b>2013</b>	<b>693</b>	<b>1.90 %</b>

<b>Canton</b>			
	Années fiscales	<b>Impôt sur la fortune</b> (en millions CHF)	Variations annuelles
Statistiques fiscales	2007	71	
Statistiques fiscales	2008	67	-5.63 %
Statistiques fiscales	2009	70	4.48 %
<b>Statistiques fiscales</b>	<b>2010</b>	<b>73</b>	<b>4.28 %</b>
Projections pour	2011	70	-4.10 %
Projections pour	2012	71	-1.42 %
<b>Projections pour</b>	<b>2013</b>	<b>72</b>	<b>1.40 %</b>

Nous noterons une diminution du nombre des contribuables qui passe de 4'067 (2009) à 4'018 pour 2010, soit une régression de 1.21 %.

#### **90.400.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques**

Le montant qui a été retenu au budget de l'exercice 2013 s'élève à Fr. 16'400'000.-. Une croissance de 6.6 %, sur la base de la statistique effective 2010, est envisagée pour ce poste. Le rendement communal de l'impôt sur le revenu 2010 s'élève à Fr. 15'380'200.-, la croissance envisagée entre les années 2010 et 2013 s'élève dès lors à + Fr. 1'019'800.- pour atteindre Fr. 16'400'000.-. Par rapport au montant retenu du budget 2012, de Fr. 17'240'000.-, nous assistons à une diminution de Fr. 840'000.- ou - 4.88 %. On relève, entre les années fiscales 2009 et 2010, à une régression du rendement communal de l'impôt sur le revenu de Fr. 521'110.- ou - 3.3% (Rendement 2009 : 15.9 millions de francs pour un rendement 2010 de 15.4 millions de francs).

#### **90.400.01 Impôt sur la fortune des personnes physiques**

Le Service cantonal des contributions a retenu, pour l'impôt sur la fortune de l'année 2013, une régression de 1.4% par rapport aux effectifs 2010. Sur la base des chiffres 2010, pondérés d'une régression de 1.4%, le montant à porter au budget 2013 s'élève à Fr. 1'530'000.-. Il représente une augmentation, par rapport à 2012, de Fr. 45'000.-. Entre 2009 et 2010, le rendement de cet impôt passe de Fr. 1'505'800.- à Fr. 1'550'950.- soit une augmentation enregistrée de Fr. 45'150.- effective ou 3%.

#### **90.401.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales**

Etabli sur les mêmes bases que pour les impôts des personnes physiques (effectifs 2010 avec potentiel de croissance proposé par le SCC), ce poste présente une amélioration par rapport au budget 2012 qui s'élève à Fr. 585'000.-. En 2009, le

rendement communal se chiffrait à Fr. 1'135'360.- pour un total de Fr. 1'463'700.- en 2010. Nous notons ainsi une amélioration de la situation entre ces deux années de + Fr. 328'340.- soit + 28.9% !

Le nombre de contribuables est quant à lui resté stable (2010 → 319; 2009 → 318).

#### **90.401.01 Impôt sur la fortune des personnes morales**

Le montant retenu au budget 2013 s'élève à Fr. 440'000.--. On notera une amélioration par rapport au budget de l'année 2012 de Fr. 9'200.-. Une progression de 1.3 % est constatée entre les années 2009 et 2010 soit Fr. 5'500.-.

#### **90.402.01 Impôt spécial sur les immeubles des sociétés, associations et fondations**

Suite à l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de la loi du 17 juin 2010 supprimant l'imposition spéciale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondation, ce poste ne présente plus de recettes dès l'année 2011. Une diminution des recettes y relative est constatée en regard des comptes annuels 2011 et s'élève à Fr. 82'010.-.

#### **90.436.01 Intérêts de retard**

Afin de coller au plus près de la réalité (comptes 2011: Fr. 138'150.- / comptes 2010 : Fr. 136'100.-), ce poste a été analysé et augmenté de Fr. 10'000.- par rapport au budget 2012 pour atteindre Fr. 130'000.- en 2013.

#### **90.441.00 Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur**

Selon les prévisions de l'Office de la circulation et navigation (OCN), une croissance nette de 3.6 % par rapport aux valeurs des comptes annuels de l'exercice 2011 doit être envisagée. En 2011, les recettes de ce poste s'élevaient à Fr. 559'800.-. L'augmentation prévisible (entre 2011 et 2013) se chiffre ainsi à Fr. 20'200.- pour atteindre le budget 2013 estimé à Fr. 580'000.-. La variation avec le budget 2012 n'est, quant à elle, que de Fr. 8'900.-.

**930 PEREQUATION FINANCIERE**

Sous ce chapitre figurent la **contribution à la péréquation des ressources** (930.362.00) ainsi que **l'attribution (à recevoir) de la péréquation des besoins** (930.462.01). Ces postes découlent de l'entrée en vigueur de la LPFI au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Nous résumons, dans le tableau ci-après, l'évolution de la péréquation financière intercommunale pour Marly.

	2011	2012	2013
<b>IPF (indice du potentiel fiscal)</b>	<b>103.37</b>	<b>102.13</b>	<b>101.65</b>
Total à répartir entre les communes	24'483'785	25'136'786	25'231'583
<b>ISB (indice synthétique des besoins)</b>	<b>108.54</b>	<b>100.43</b>	<b>100.40</b>
Total à répartir entre les communes	12'241'893	12'568'393	12'615'792

930	PEREQUATION FINANCIERE			
930.362.00	CONTRIBUTION A LA PEREQUATION DES RESSOURCES	210'716	133'188	104'126
930.462.01	ATTRIBUTION DE LA PEREQUATION DES BESOINS	-344'600	-311'850	-310'168
<b>Effet net pour la commune (+ charges/ - recettes)</b>		<b>-133'884</b>	<b>-178'662</b>	<b>-206'042</b>

❖ Vous trouverez de plus amples explications et détails quant à la péréquation financière intercommunale sur le site internet du Service des communes (Scom) à l'adresse : [http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom\\_perequation.htm](http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom_perequation.htm).

**940.321.00 Intérêts des dettes à en comptes-courants**

Une meilleure gestion des liquidités devrait permettre d'économiser sur ce poste, notamment en ce qui concerne les intérêts relatifs au compte de la Trésorerie d'Etat. Une diminution par rapport à 2011 est ainsi envisagée pour Fr. 25'000.-.

**940.321.01 Intérêts des dettes à moyen et long terme**

Au terme de l'exercice 2011, les emprunts figuraient pour un total de 24.76 millions de francs (23,7 millions de francs à fin 2010). Le taux d'intérêt moyen actuel est de 2.57 % (2.84 % à fin 2011, 2.87 % à fin 2010). Les intérêts calculés sous ce poste intègrent les intérêts en cours (sur la dette actuelle) ainsi que les intérêts prévisibles des emprunts à réaliser en 2013 pour les investissements projetés et présentés dans les messages. On note une légère diminution par rapport au budget 2012 (Fr. 16'760.-) ainsi que par rapport aux comptes effectifs 2011 (Fr. 10'191.-).

**940.330.00 Amortissements obligatoires**

L'effet des opérations d'amortissements supplémentaires effectuées à fin 2011 se fait sentir dans les prévisions 2013. Une diminution entre 2012 et 2013 est ainsi constatée pour Fr. 280'490.-. Entre l'exercice 2011 et le budget 2013, c'est une régression envisagée de 168'900.-.

**99.332.00 Amortissements supplémentaires**

Afin de ne pas influencer le résultat du compte de fonctionnement par le montant prélevé sur la réserve d'eau potable (cf. 99.482.00 "Prélèvement sur les réserves"), un amortissement supplémentaire doit être effectué. Ce poste diminue directement la valeur du bilan concernant les installations relatives à l'eau potable, après report des valeurs des investissements.

**99.352.00 Participation au projet de fusion 2016**

Ce poste concerne la participation de Marly aux frais du projet de fusion 2016. Il tient compte des frais d'études et d'analyses diverses en cours. Le montant total à la charge des communes est réparti à raison de 1/3 fixe et 2/3 selon la population légale des communes. Les frais de l'exercice 2013 pour Marly sont estimés à Fr. 10'000.- et concerne à la fois notre participation aux frais ainsi que les dédommagements (jetons, indemnités) suite aux groupes de travail qui seront mandatés.

**99.451.01 Recette extraordinaire (2<sup>ème</sup> année école enfantine) sans affectation**

Ce poste intègre, en 2012, la 5<sup>ème</sup> tranche qui sera versée aux communes selon l'ordonnance du 26 mai 2009 en vue de l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine. Les modalités de répartition de cette ordonnance prévoient un calcul basé

pour 50 % selon le chiffre de la population légale et pour 50 % selon le nombre de naissances cumulées dans la commune de 2004 à 2009. Pour Marly, la participation du Canton pour 2013 est estimée à Fr. 259'470.-, ceci sauf très importante variation de la population ou des naissances.

**99.482.00 Prélèvement sur les réserves**

Ce poste concerne les prélèvements effectués sur la réserve d'eau potable (Etat à fin 2011 : Fr. 827'690.-) dans le cadre du financement des objets d'investissements concernant ce chapitre (70). Il englobe les messages d'investissements n° 19/12 pour Fr. 21'100.-, 20/12 pour Fr. 38'000.- et 21/12 pour Fr. 590'000.-, soit un total un montant de Fr. 649'100.- (cf. également 99.332.00 "Amortissements supplémentaires").

A titre d'information, nous reproduisons, ci-dessous, l'évolution des impôts ordinaires (*Impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital*) pour les années 2006 à 2013. Les années 2006 à 2010 sont les statistiques fiscales annuelles officielles établies par le Service cantonal des contributions. Elles correspondent aux montants réellement facturés. Pour les années **2011 à 2013\***, nous avons utilisé la dernière statistique fiscale transmise par le SCC, à savoir celle de l'année fiscale 2010, émise à la fin septembre 2012 avec les potentiels de progressions retenus.

**Rendements cantonaux** (En milliers de francs)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	2012*	2013*
<b>Impôt sur le revenu / Marly</b>	18'770	19'088	19'674	19'877	19'225	19'609	20'112	20'496
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>		1.7%	3.1%	1.0%	-3.3%	2.0%	2.6%	1.9%
Impôt sur le revenu / Total cantonal	578'782	608'827	637'745	640'873	650'030	663'000	680'000	693'000
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	3.24%	3.14%	3.09%	3.10%	2.96%	2.96%	2.96%	2.96%

	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	2012*	2013*
<b>Impôt sur la fortune / Marly</b>	1'893	1'962	1'799	1'882	1'939	1'863	1'889	1'916
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>		3.7%	-8.3%	4.6%	3.0%	-3.9%	1.4%	1.4%
Impôt sur la fortune / Total cantonal	67'539	72'415	68'378	70'190	72'850	70'000	71'000	72'000
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	2.80%	2.71%	2.63%	2.68%	2.66%	2.66%	2.66%	2.66%

<b>TOTAUX : personnes physiques</b>	<b>20'663</b>	<b>21'050</b>	<b>21'473</b>	<b>21'759</b>	<b>21'164</b>	<b>21'472</b>	<b>22'001</b>	<b>22'412</b>
-------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

**Rendements cantonaux** (En milliers de francs)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	2012*	2013*
<b>Impôt sur le bénéfice / Marly</b>	1'201	1'242	1'216	1'419	1'830	1'910	1'948	2'040
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>		3.4%	-2.1%	16.7%	28.9%	4.4%	1.9%	4.8%
Impôt sur le bénéfice / Total cantonal	75'960	93'215	95'853	111'458	98'643	103'000	105'000	110'000
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	1.58%	1.33%	1.27%	1.27%	1.85%	1.85%	1.85%	1.85%

	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	2012*	2013*
<b>Impôt sur le capital / Marly</b>	382	424	444	515	522	504	527	550
<i>Evolution annuelle (% de n-1)</i>		11.0%	4.7%	16.0%	1.3%	-3.4%	4.5%	4.3%
Impôt sur le capital / Total cantonal	16'852	19'974	21'195	22'211	22'776	22'000	23'000	24'000
<i>Part de Marly dans total cantonal</i>	2.27%	2.12%	2.10%	2.32%	2.29%	2.29%	2.29%	2.29%

<b>TOTAUX : personnes morales</b>	<b>1'584</b>	<b>1'666</b>	<b>1'660</b>	<b>1'934</b>	<b>2'352</b>	<b>2'415</b>	<b>2'475</b>	<b>2'590</b>
-----------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

<b>Total général impôts ordinaires</b>	<b>22'246</b>	<b>22'716</b>	<b>23'134</b>	<b>23'693</b>	<b>23'516</b>	<b>23'886</b>	<b>24'476</b>	<b>25'003</b>
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

**Rendements communaux** (En milliers de francs)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	2012*	2013*
	80%	72.30%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
	15'016	13'801	15'740	15'901	15'380	15'687	16'089	16'397

		-8.1%	14.0%	1.0%	-3.3%	2.0%	2.6%	1.9%
--	--	-------	-------	------	-------	------	------	------

	1'514	1'418	1'439	1'506	1'551	1'490	1'512	1'533
		-6.3%	1.5%	4.6%	3.0%	-3.9%	1.4%	1.4%

	<b>16'530</b>	<b>15'219</b>	<b>17'179</b>	<b>17'407</b>	<b>16'931</b>	<b>17'177</b>	<b>17'601</b>	<b>17'930</b>
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

**Rendements communaux** (En milliers de francs)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	2012*	2013*
	80%	72.30%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
	961	898	973	1'135	1'464	1'528	1'558	1'632

		-6.6%	8.4%	16.7%	28.9%	4.4%	1.9%	4.8%
--	--	-------	------	-------	-------	------	------	------

	306	307	355	412	418	403	422	440
		0.3%	15.9%	16.0%	1.3%	-3.4%	4.5%	4.3%

	<b>1'267</b>	<b>1'204</b>	<b>1'328</b>	<b>1'547</b>	<b>1'881</b>	<b>1'932</b>	<b>1'980</b>	<b>2'072</b>
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

	<b>17'797</b>	<b>16'424</b>	<b>18'507</b>	<b>18'955</b>	<b>18'812</b>	<b>19'109</b>	<b>19'581</b>	<b>20'002</b>
--	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

## C. MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

Message 09/12

**294.503.31                    Complexe scolaire Marly Grand-Pré**

### 1. BUT DE LA DEPENSE

L'introduction de la deuxième classe enfantine en 2013 et le développement démographique de Marly nécessitent de répondre à de nouveaux besoins pour l'enseignement primaire. Le projet de réalisation de nouveaux bâtiments scolaires, sis sur les parcelles 1168 et 1169 RF Marly (cf. plan de situation en annexe), vise à compléter et à réorganiser le complexe existant du centre scolaire de « Marly Grand-Pré ». En conséquence, la construction d'un nouveau bâtiment a été planifiée, de même qu'à terme la démolition des pavillons 1 et 2. Le nouveau bâtiment projeté, objet du présent investissement, se veut une solution de qualité permettant à l'école primaire de Grand-Pré de remplir sa mission en offrant à ses écoliers un cadre d'enseignement appropriés, dotés des outils de communication actuelle.

#### A. Pourquoi ne pas réhabiliter les pavillons existants 1 et 2 ?

Il faut rappeler qu'une analyse précise de l'état des pavillons 1 et 2, datant de 1968 et 1970 situés au nord des parcelles mentionnées ci-dessus, a conduit le Conseil communal à ne pas envisager de réhabiliter ces pavillons.

En effet, cette étude a été demandée au bureau d'architectes Deillon & Delley, qui a remis son dossier « expertises et analyses » le 4 mars 2010. Le diagnostic révèle notamment qu'il faudrait procéder à la réfection globale de l'ensemble de l'enveloppe thermique et que l'installation d'un ascenseur serait nécessaire. Les surfaces des salles de classes resteraient de 66 m<sup>2</sup> au lieu des 81 m<sup>2</sup> selon la norme. Outre la question de l'enveloppe thermique, plusieurs autres problématiques (ou « désordres ») ont été mises en évidence, telles que celle de l'accessibilité, celle de la sécurité et du respect des normes AEAI de l'inspection du feu (l'étude ne tient en outre pas compte du démontage et de l'évacuation des matériaux comme l'amiante et les PCB).

L'étude préliminaire pour l'assainissement des pavillons scolaires donne un coût de rénovation de Fr. 6'975'500.-, sans pour autant être exhaustive :

• Assainissement pavillon 1	Fr.	2'588'000.-
• Assainissement pavillon 2	Fr.	2'673'000.-
• Assainissement pavillon 3	Fr.	511'500.-
• Containers provisoires	Fr.	1'200'000.-

Le montant de la démolition du pavillon 2 est inclus dans le devis général ci-dessous. Le pavillon 1, sera affecté en « pavillon provisoire » lors des futurs travaux prévus sur le site de Marly Cité.

### B. Concours (été 2011) :

La Commune a acquis, en fin d'année 2010, une surface de 4'000 m<sup>2</sup> sur les parcelles 1168 et 1169 RF Marly pour établir un périmètre d'intervention permettant d'implanter une nouvelle construction. En conséquence des rapports des ingénieurs et architectes, la Commune n'a alors pas d'autre choix que d'ouvrir un concours de projets d'architecture pour la nouvelle école de Grand-Pré. La Commission technique a établi le programme des locaux correspondant aux besoins actuels, ainsi que l'étude d'une extension de bâtiment pour le futur. Le concours a été organisé en procédure sélective, selon le règlement SIA 142. Celle-ci vise, dans un premier temps, à retenir des mandataires pouvant justifier des compétences dans le domaine de l'architecture.

Au terme du concours, le jury, qui a analysé les projets des candidats retenus, a désigné comme lauréat le projet « 2 et 2 font 4 » du bureau Lateltin et Monnerat. Le programme du projet est réparti sur 2 bâtiments. L'étude d'exécution a rationalisé le programme sur un premier bâtiment pour créer une homogénéité et réduire le coût de construction. Le programme de l'extension est concentré sur un deuxième bâtiment qui sera construit ultérieurement, selon la demande et besoins futurs.

### C. Projet définitif :

Le projet définitif retenu est en totale conformité avec le programme initial des locaux (fonctions), soit 14 salles de classes, 9 salles d'appui, 1 salle des maîtres, 4 salles ACM/ACT, 1 salle de réunion, ainsi que divers locaux (économat, conciergerie, machines, vestiaires, sanitaires...) et un abri protection civile de 400 places. La structure et la consommation d'énergie sont dictées par les normes du label minergie

imposées pour les bâtiments publics. L'esthétique du projet ne subit aucune modification importante, elle est adaptée par un léger allongement des façades dû à l'application du programme de locaux sur un seul bâtiment initial.

Le projet définitif, qui vous est soumis, est estimé sur la base précise d'un devis général et non sur le calcul de mètres cubes de la norme SIA 402.

Le Conseil communal est conscient de l'importance prioritaire pour notre commune de ce projet. Il travaille depuis plusieurs années à élaborer, informer, cerner les besoins actuels et futurs, projeter les solutions les plus efficaces et les moins chères pour un outil indispensable à l'enseignement, digne des méthodes modernes. A cette étude consciencieuse ont été associées la Commission technique et la Commission de bâtisse pour que le projet soit le plus complet possible.

## 2. FINANCEMENT

2.1 <u>Coût:</u>	Fr.	16'150'000.00
<u>Couverture:</u> cette dépense sera		
2.2 financée par l'emprunt		
<u>Subvention:</u> ces travaux sont		
2.3 subventionnés par le canton		
montant estimatif de la subvention	Fr.	250'000.00
2.4 <u>Prêt:</u> Prêt des PC:	Fr.	600'000.00

**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

3.1 <u>Amortissement de la dette:</u>	3%	Fr.	15'300'000.00	Fr.	459'000.00
Dès l'année qui suit la fin des travaux					
3.2 <u>Intérêt de la dette:</u>	3%	Fr.	15'300'000.00	Fr.	459'000.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u>	aucun				

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexes :**

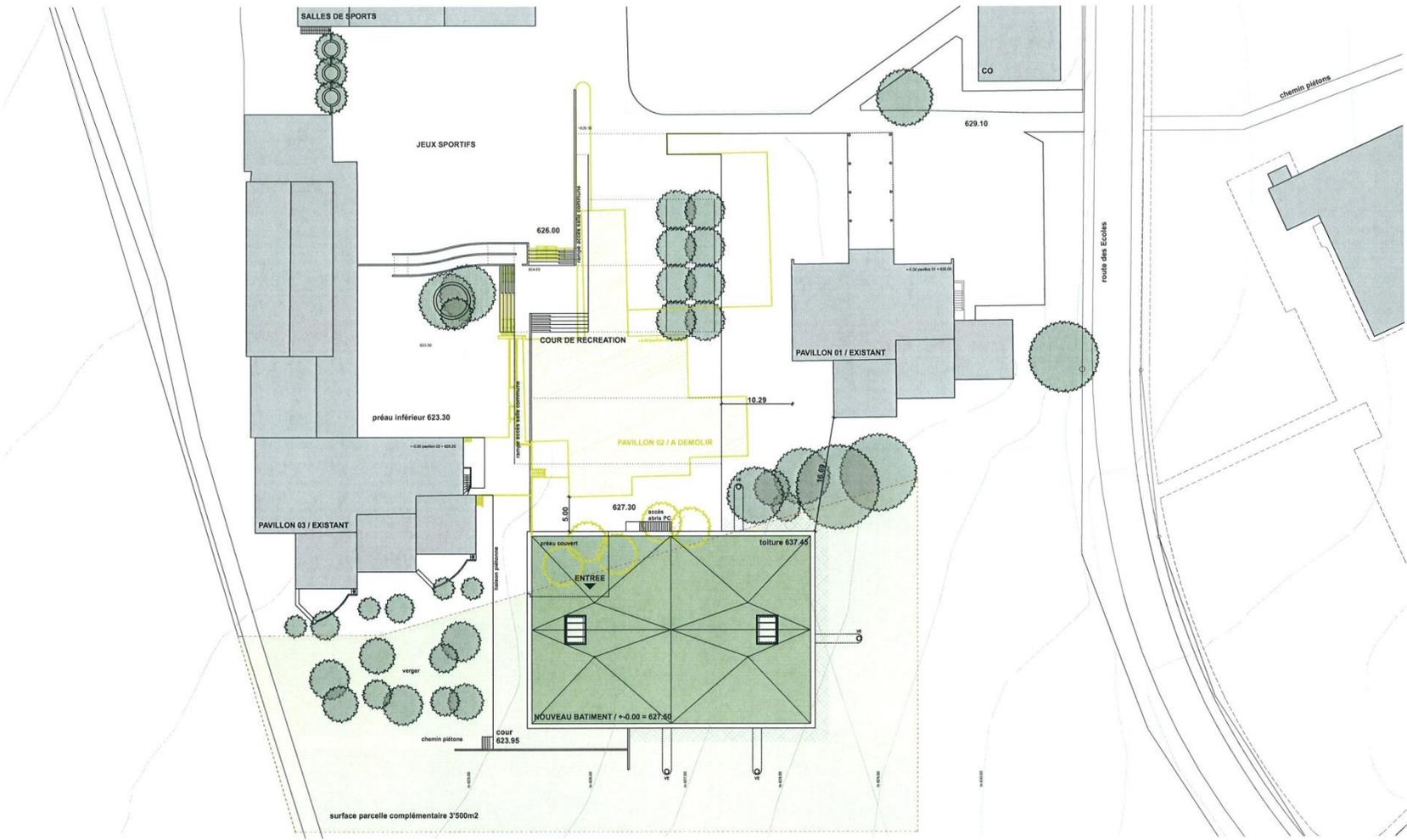
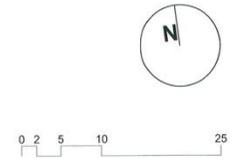
- plan de situation cadastrale
- coupe de façade du projet

**400-EPM Ecole Primaire, Marly Grand-Pré, 1723 Marly**  
**IMPLANTATION**

PROJET

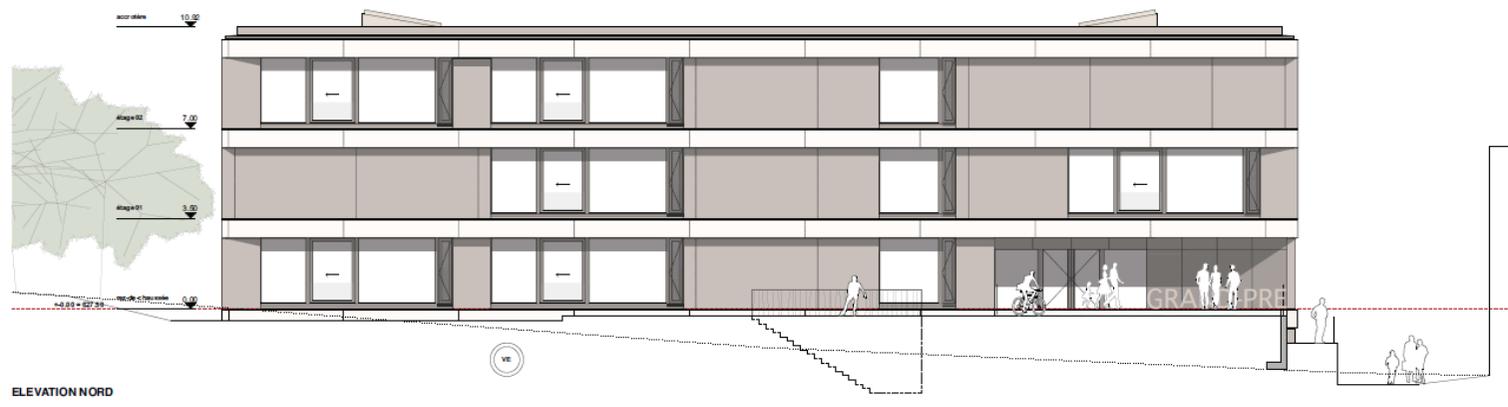
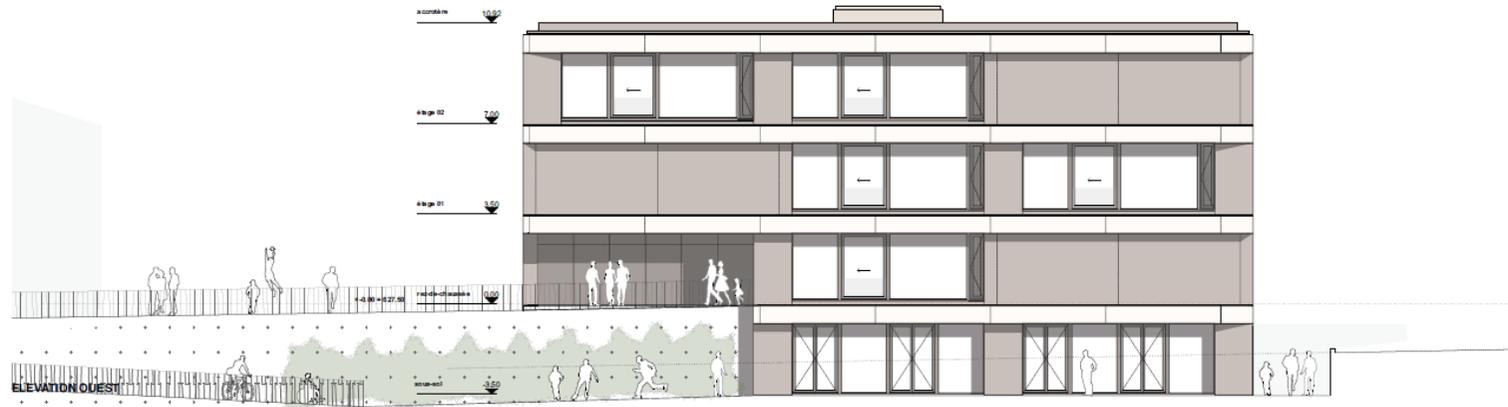
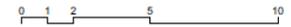
+0.00 = 657.50

Maître de l'ouvrage : Administration Communale de Marly		Rte de Fribourg 9	1723 Marly	ECHELLE: 1:500	N° PLAN: 400-PL-P101/02
<b>LATELTIN &amp; MONNERAT ARCHITECTES SIA SA</b> <small>ROUTE NEUVE TA • 1700 FRIBOURG • TEL 026/347 34 34 • FAX 026/347 34 39 • e mail : lateltin-monnerat@bluewin.ch • www.lmch.ch</small>				FORMAT: A3	
				DESSIN: jpv	MODIFIE:
				VISE: jpv	DATE: 19jun12



<b>400-EPM Ecole Primaire, Marly Grand-Pré, 1723 Marly</b>		<b>PROJET</b>	
<b>ELEVATIONS OUEST &amp; NORD</b>			
Maitre de l'ouvrage	Site de Filiberg 5 1723 Marly	ECHELLE	N° PLAN
Administrateur	Commune de Marly	FORME	400-PL-P307/02
<b>LATELTIN &amp; MONNERAT ARCHITECTES SIA SA</b>		DESIGN	04
		PREL	04juil12
Architecte: 100 Rue de la République 91000 Evry-Courcouronnes		DATE	04juil12

+0.00 = 657.50



**Message 10/12****294.503.32****Aménagement des locaux de l'Accueil extrascolaire de Marly Cité****1. BUT DE LA DÉPENSE**

Actuellement déjà, les locaux de l'accueil extrascolaire (AES) de Marly Cité n'offrent plus suffisamment de place. Une quinzaine d'enfants peuvent y être accueillis l'après-midi et une trentaine à midi et il existe de la demande pour accueillir des enfants supplémentaires, qui ne peut être satisfaite aujourd'hui. La perspective de l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine pour la rentrée 2013 va inévitablement engendrer une demande de prise en charge supplémentaire : il faut donc trouver de la place et équiper les locaux en fonction de cette nouvelle catégorie d'enfants. La solution retenue est de déplacer l'AES de Marly Cité dans le local actuellement occupé par les scouts (Groupe scout Foucauld), moyennant divers aménagements, de manière à répondre aux exigences imposées par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) en matière d'infrastructures de l'accueil extrascolaire (norme de 3 mètres carrés par enfants) et à celles du Service public de l'emploi (SPE), dans le respect de la loi sur le travail. Les scouts, quant à eux, déménageraient dans les locaux actuellement occupés par l'AES, et disposeraient de la grande buanderie et d'une cave pour leurs matériels. L'investissement sollicité doit permettre de financer les aménagements nécessaires.

**Situation actuelle :**

Le manque de place caractérise donc la situation actuelle, avec des difficultés pratiques :

- problèmes de sécurité (fenêtres, vestiaire trop étroit, barrière de l'escalier basse et escalier étroit),
- il n'y a qu'un seul WC,
- il n'y a qu'un seul lavabo disponible pour le brossage des dents de 30 élèves,
- il y a une liste d'attente, les directives du SEJ limitant le nombre d'enfants en fonction de la surface disponible, soit 15 enfants, pour 45 mètres carrés.

**Situation future :**

Le nouveau local (132 mètres carrés) permettrait de doubler la capacité et d'accueillir 30 enfants. Il faut en effet faire face à l'augmentation du nombre d'enfants à prendre en charge, augmentation due à :

- l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine (avec un coin dortoir à prévoir),
- la demande générale croissante. Une enquête, menée sur exigence du SEJ auprès de la population marlinoise (foyers avec 1 enfant et plus) dans le but d'évaluer les besoins en places d'accueil extrafamilial et extrascolaire l'a clairement démontré.

**Situation juridique :**

Il est de la compétence du SEJ d'émettre des directives et de délivrer des autorisations provisoires ou définitives pour les AES. Marly Cité est au bénéfice d'une autorisation provisoire allant du 14 juillet 2011 au 14 juillet 2013. Son renouvellement dépend

notamment de la surface des locaux qui doit impérativement être adaptée au nombre d'enfants.

*Loi sur les structures extrafamiliales de jour (LSte) du 9 juin 2011)*

- *Art.1 But et objectifs*

<sup>1</sup> *La loi garantit l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation (...).*

<sup>3</sup> *Dans l'accomplissement des tâches découlant de la présente loi, l'Etat et les communes veillent à une mise en oeuvre répondant aux spécificités régionales et aux besoins déterminés par l'évaluation.*

- *Art.6 Communes*

<sup>3</sup> *En fonction de l'évaluation des besoins, les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil extrascolaires.*

Le SEJ subventionne la création de nouvelles places d'AES en fonction des plages ouvertes.

Futur local

Après visite du futur local, le SEJ a donné "un accord de principe", à condition que les aménagements suivants y soient apportés :

1. sortie de secours : réouverture de la porte de communication entre le corridor de l'école et le local,
2. rafraîchissement de la peinture des murs,
3. nettoyage à fond du local,
4. enlèvement des rideaux pour éclaircir le local,
5. équiper la cuisine (les repas de midi se prennent au Home des Epinettes) :

➤ d'une cuisinière (pour chauffer le lait du déjeuner, préparer des biscuits et gâteaux pour les 4h, ...),

➤ d'un réfrigérateur,

6. installer un 2<sup>ème</sup> WC,

7. installer un long évier en fer, pour le lavage des mains et des dents.

Le SPE a visité également le local et a donné son accord pour que le personnel de l'AES puisse y travailler, en demandant les modifications suivantes :

1. démontage et évacuation des revêtements des parois brus en bois,
2. modification de la protection des grilles métalliques des fenêtres au-dessus des saut-loups,
3. adjonctions de luminaires pour que la luminosité soit conforme,
4. mise en place de la signalisation des sorties de secours,
5. mise en conformité des installations électriques (prises ne supportant pas les surcharges),
6. installation du bureau dans le secteur éclairé, création d'une paroi légère ou paroi mobile.

Le déménagement dans le nouveau local ainsi que les aménagements requis sont indispensables pour répondre aux exigences du SPE et du SEJ permettant de renouveler l'autorisation provisoire, en attendant la construction du projet « Pré Zurthanen » où l'AES trouvera alors un lieu en adéquation avec toutes les exigences requises permettant l'obtention d'une l'autorisation définitive.

Le coût des travaux est estimé de la manière suivante :

1. Electricité, luminaires, mise en conformité, éclairage de secours	Fr.	9'000.00
2. Serrurerie, modification des grilles fenêtres au-dessus des saut-loups Cylindres et serrures	Fr.	9'000.00
3. Parois : bureau paroi mobile ou légère	Fr.	11'500.00
4. Complément de l'agencement de cuisine	Fr.	5'000.00
5. Peinture : rafraîchissement des locaux	Fr.	14'000.00
6. Démontage, évacuation, armoires parois bois, déménagements	Fr.	1'500.00

## 2. FINANCEMENT

2.1 Coût: Fr. 50'000.00

Couverture: cette dépense sera financée par l'emprunt

## 3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

3.1 Amortissement de la dette 3% Fr. 50'000.00 Fr. 1'500.00

3.2 Intérêt de la dette 3% Fr. 50'000.00 Fr. 1'500.00

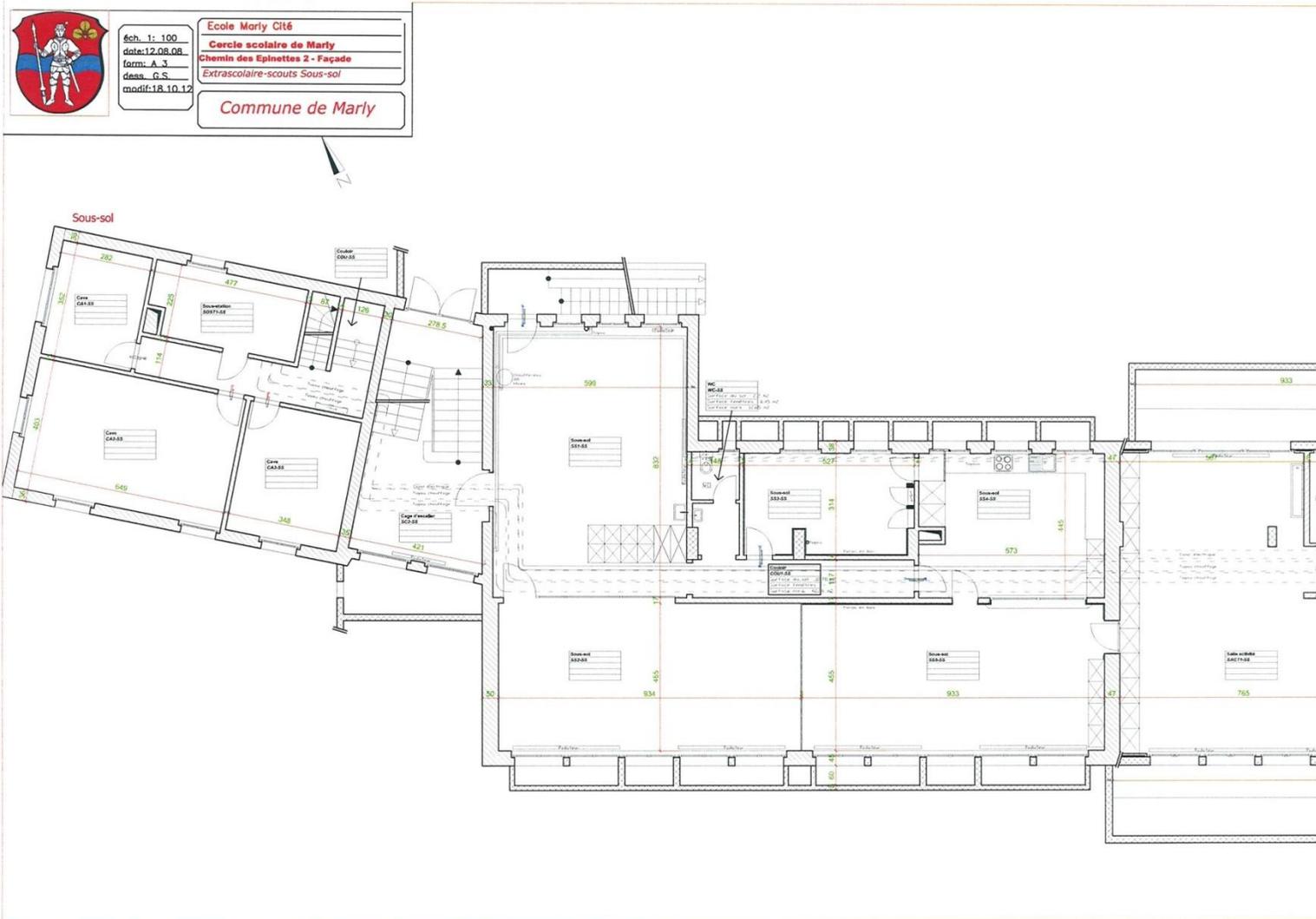
3.3 Frais de fonctionnement supplémentaires: aucun

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : photos et plan





## Message 11/12

294.506.07

## Rénovation de la halle polyvalente de Marly Cité

1. BUT DE LA DÉPENSE

Le Conseil communal prévoit à terme de rénover l'ensemble du centre scolaire de Marly Cité, y compris halles de sport et polyvalente. En attendant cette étape, il estime que la restauration du parquet de la scène, y compris les marches latérales, et le remplacement du rideau de la scène de la salle polyvalente sont indispensables déjà maintenant, compte tenu de l'état de vétusté de ces deux équipements. Ces améliorations sont donc des anticipations sur ces futurs travaux et s'avèrent essentielles pour garantir la sécurité et l'exploitation normale de la scène. C'est aussi un élément de l'image de notre commune.

Le parquet de la scène, qui date de 1969, est disloqué, usé, couverts d'échines, les joints sont écartés, de grandes fentes sont visibles. Une réparation sommaire serait inutile et la rénovation proposée permettrait ainsi de rétablir un parquet conforme à son utilisation. La part de l'investissement à consacrer à cette rénovation est estimée à Fr. 10'000.-.

Le rideau de scène est quant à lui quasi hors d'usage et des réparations partielles, déjà exécutées à plusieurs reprises, sont devenues impossibles. Le montant de son remplacement est devisé à Fr. 30'000.-.

2. FINANCEMENT

2.1 Coût: Fr. 40'000.00

Couverture: cette dépense sera financée  
par l'emprunt

3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

3.1 <u>Amortissement de la dette</u> :	15%	Fr. 40'000.00	Fr. 6'000.00
3.2 <u>Intérêt de la dette</u> :	3%	Fr. 40'000.00	Fr. 1'200.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires</u> :		aucun	

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.





## Message 13/12

942.503.00

**Construction de l'habitation du domaine rural (ferme du port)****1. BUT DE LA DEPENSE**

Le domaine agricole communal du Port (cf. plan de situation) compte une vingtaine d'hectares (23,8) et le rural comporte un ensemble de 7 bâtiments qui nécessitent divers travaux d'entretien ou d'adaptation. L'idée de base discutée avec le fermier actuel, M. Dominique Herren, est que ce dernier investisse personnellement dans l'outil de travail, donc dans les bâtiments du rural lui-même et ses installations, moyennant l'adaptation du contrat de location sur la longue durée (20 ans au moins). L'habitation existante, par contre, doit être entretenue par le propriétaire, la Commune. Ce bâtiment est cependant ancien et nécessiterait des travaux importants au niveau de la toiture et de l'isolation, au niveau du chauffage, des installations sanitaires et de la cuisine ; certaines pièces doivent même être assainies (devenues insalubres, elles ne peuvent plus être laissées à l'usage du locataire). Un investissement de l'ordre de Fr. 650'000.- a été estimé pour ce faire. Cependant, plutôt que d'investir dans une telle rénovation, « un emplâtre sur une jambe de bois » selon l'avis de la Commission d'aménagement, le Conseil communal préconise d'investir dans la construction d'une habitation neuve, à l'écart du rural, avec une orientation adéquate. L'ancienne habitation sera rendue inaccessible et sera destinée à être démolie, à terme.

C'est la concrétisation de ce projet de construction qui fait l'objet de la présente demande d'investissement.

**2. RAPPEL DU CONTEXTE**

Le Conseil communal rappelle que lors de la cessation d'activité du précédant locataire, M. Paul-André Roulin, en 2010, la question du maintien de ce domaine communal s'est posée. D'autre part, la prise de position de l'Autorité foncière cantonale avait alors aussi été claire: elle avait demandé de maintenir ce domaine comme une entité à part entière, ce qui excluait son affermage par parcelles. Dès lors, le Conseil communal a décidé du conserver ce domaine communal, en une seule entité, et de le remettre en location auprès d'un jeune agriculteur, prêt à investir personnellement. Le fermage du domaine du Port a donc été attribué à M. Dominique Herren.

**3. FINANCEMENT**

- 2.1 Coût: Fr. 500'000.00  
 2.2 Couverture: cette dépense sera financée par l'emprunt

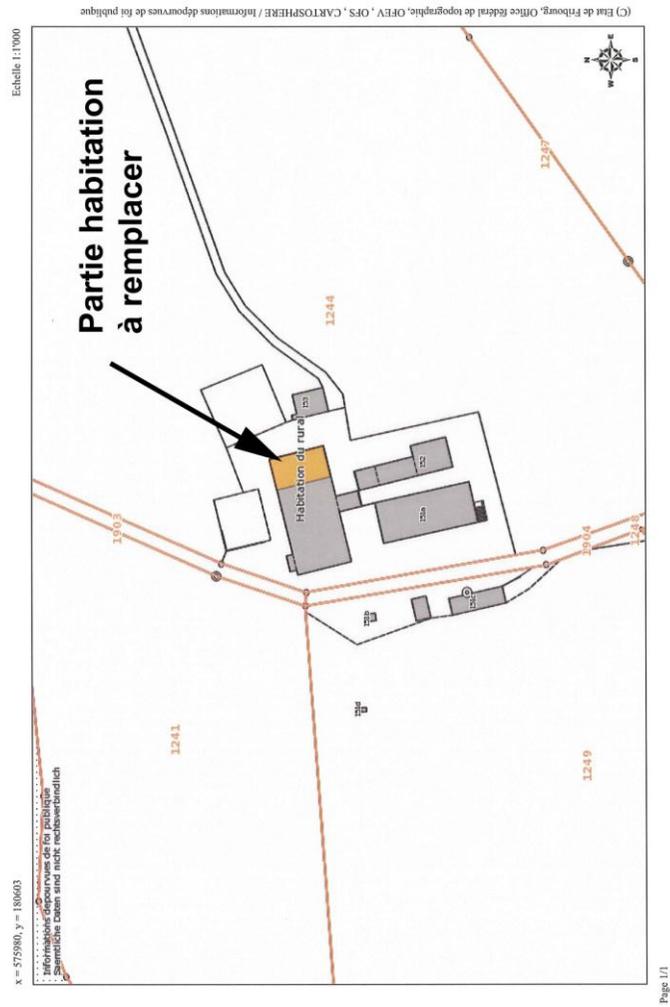
**4. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

- 3.1 Amortissement de la dette: 1% Fr. 500'000.00 Fr. 5'000.00  
 3.2 Intérêt de la dette: 3% Fr. 500'000.00 Fr. 15'000.00  
 3.3 Frais de fonctionnement supplémentaires: aucun

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe :** plan cadastral des bâtiments et photos



## Message 14/12

## 943.503.01 Rénovations diverses sur bâtiments communaux

1. BUT DE LA DEPENSE

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable et nécessaire de maintenir la substance des bâtiments communaux en investissant annuellement dans leur rénovation, leur maintien et leur amélioration. S'il devait concrétiser l'idée d'un fonds de rénovation, représentant par exemple 3% de la valeur d'assurance (ECAB), soit quelque 20 millions de francs, c'est un montant annuel de Fr. 600'000.- qu'il devrait prendre en considération. Pour 2013, c'est un investissement de Fr. 150'000.- qu'il propose d'attribuer à des travaux d'entretien et des rénovations visant à maintenir la qualité, la sécurité, la salubrité pour les utilisateurs. Ces rénovations comprennent :

- Centre sportif chemin des Sources : remplacement de la porte infirmerie ouest, sécurisation des portes d'entrée. Remplacement des éclairages lumineux et détecteurs,
- Bâtiment administratif rte de Fribourg 9 : service des finances, adaptation de la capacité d'archivage,
- Bâtiment administratif rte de Fribourg 9 : remplacement d'un monobloc défectueux,
- Bâtiment administratif rte de Fribourg 9 : aménagement d'une réception sécurisée,
- Ancien abattoir rte du Moulin 6, rafraichissement de la façade.

Cette liste n'est cependant pas exhaustive, puisqu'elle peut être modifiée en cours d'année, en fonction des urgences et des nécessités. Un objet peut, dès lors, être remplacé par un autre dans l'ordre des priorités.

2. FINANCEMENT

2.1 <u>Coût:</u>	Fr. 150'000.00
2.2 <u>Couverture:</u> cette dépense sera financée par l'emprunt	

3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

3.1 <u>Amortissement de la dette</u>	3%	Fr. 150'000.00	Fr. 4'500.00
3.2 <u>Intérêt de la dette</u>	3%	Fr. 150'000.00	Fr. 4'500.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires</u> : aucun			

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Message 15/12****294.503.19****Rénovations diverses sur bâtiments scolaires****1. BUT DE LA DÉPENSE**

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable et nécessaire de maintenir la substance des bâtiments communaux en investissant annuellement dans leur rénovation, leur maintien et leur amélioration. S'il devait concrétiser l'idée d'un fonds de rénovation, représentant par exemple 3% de la valeur d'assurance (ECAB), soit quelque 30 millions de francs, c'est un montant annuel de Fr. 900'000.- qu'il devrait prendre en considération. Pour 2013, c'est un investissement de Fr. 100'000.- qu'il propose d'attribuer à des travaux d'entretien et des rénovations visant à maintenir la qualité, la sécurité, la salubrité pour les utilisateurs.

Ces rénovations comprennent :

Centre scolaire Marly Cité, école enfantine :

- Remplacement des appareils sanitaires et peinture des locaux sanitaires.
- Réparation de la porte d'entrée.

Centre scolaire Marly Cité, école primaire :

- Equipements intérieurs et extérieurs pour le tri et la récupération des déchets,
- Remise en état du parquet de la salle des maîtres (ponçage et vitrification)

Centre scolaire Marly Grand-Pré, halle omnisports:

- réfection du vestiaire, douches, séchage local No 1 – revêtements de carrelages et faïences.

- remplacement des espaliers datant de l'ancienne construction, les barreaux de bois se rompent et menacent la sécurité des utilisateurs.

Centre scolaire Marly Grand-Pré

- Equipements intérieurs et extérieur pour le tri et la récupération des déchets.

Cette liste n'est cependant pas exhaustive, puisqu'elle peut être modifiée en cours d'année, en fonction des urgences et des nécessités. Un objet peut, dès lors, être remplacé par un autre dans l'ordre des priorités.

**2. FINANCEMENT**

2.1 Coût: Fr. 100'000.00

2.2 Couverture: cette dépense sera financée par l'emprunt

**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

3.1 Amortissement de la dette 3% Fr. 100'000.00 Fr. 3'000.00

3.2 Intérêt de la dette 3% Fr. 100'000.00 Fr. 3'000.00

3.3 Frais de fonctionnement supplémentaires: aucun

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Message 16/12****622.506.07****Remplacement de l'élévateur à véhicules à la halle édilitaire****1. BUT DE LA DÉPENSE**

L'élévateur de l'atelier mécanique et peinture de la halle édilitaire est usé (il est en fonction depuis la construction, en 1988). Sa révision n'est plus possible. Les câbles sont rouillés, les pièces mécaniques de remplacements sont introuvables. Le remplacement de ce pont élévateur hydraulique quatre colonnes est impératif pour permettre un travail d'entretien efficace et rationnel des véhicules et en conformité avec la sécurité des utilisateurs.

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable de mettre à disposition de l'édilité un tel outil d'entretien pour les véhicules et sollicite donc un investissement de Fr. 21'000.- pour son remplacement.

**2. FINANCEMENT**

- 2.1 Coût: Fr. 21'000.00  
 2.2 Couverture: cette dépense sera financée par l'emprunt

**3. FRAIS ANNUELS SUPPLÉMENTAIRES**

- 3.1 Amortissement de la dette: 15% Fr. 21'000.00 Fr. 3'150.00  
 3.2 Intérêt de la dette: 3% Fr. 21'000.00 Fr. 630.00  
 3.3 Frais de fonctionnement supplémentaires: aucun

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



élévateur hydraulique de 40 t

**Message 17/12****020.506.04 Remplacement du central téléphonique / Administration communale****1. BUT DE LA DÉPENSE**

Le central téléphonique actuel de l'administration est en fonction depuis 2004. Il est constitué d'un système de base PABX de Siemens, et d'une quarantaine d'appareils, sur un réseau câblé téléphonique traditionnel. Si, jusqu'ici, les quelques problèmes techniques et les pannes avaient facilement pu être réglés, notamment parce qu'il n'y avait aucune peine à obtenir les pièces de rechange, les soucis apparaissent depuis cette année 2012 : plus d'une dizaine de postes téléphoniques et l'appareil principal de téléphoniste ont connu des pannes et le fabricant ne met plus à disposition les pièces neuves : il faut soit remplacer l'appareil complètement, soit, quand c'est possible, trouver des pièces d'occasion. La réparation du central en cas de panne n'est bientôt plus garantie ; l'espérance de vie normale de cet équipement est de 8 ans. L'investissement de départ, d'environ Fr. 40'000.-, a été amorti sur 4 années. La prudence doit donc nous inciter à remplacer cet équipement, qui est vital pour le bon fonctionnement des autorités et des services communaux.

Cet équipement serait configuré pour intégrer les sites distants (écoles, animation de jeunesse, édilité, bibliothèque)

Une pré-analyse permet de déterminer deux pistes : soit le remplacement complet des équipements, central de base et appareils, en passant à la technologie « voix sur IP » (VOIP), soit le remplacement de l'équipement de base par un système hybride,

qui permet de conserver les équipements qui fonctionnent encore, comme par exemple le câblage téléphonique, tout en conjuguant la technologie VOIP. Cela permettrait un investissement de base moindre, et une évolution selon les besoins.

La solution VOIP : elle impliquerait la mise à jour du câblage informatique et l'abandon du câblage téléphonique traditionnel. Elle implique aussi l'interdépendance complète de la téléphonie et de l'informatique. Elle nécessite le remplacement de tout le matériel existant, même ce qui fonctionne encore parfaitement.

La solution hybride : elle permet de conjuguer la VOIP et la technologie traditionnelle et d'évoluer selon les besoins et les moyens.

Les coûts de la solution VOIP sont évalués à quelque Fr. 50'000.-, plus Fr. 20'000.- pour les sites distants, mais sans les éventuels frais d'adaptation de câblage informatique complémentaire.

La solution hybride est évaluée à quelque Fr. 20'000.-, plus Fr. 20'000.- pour les sites distants, mais sans les éventuels frais de câblage informatique complémentaires.

La solution définitive n'est par arrêtée au moment de la rédaction du message, l'établissement du dossier ayant pris plus de temps que prévu. La proposition devrait suivre le préavis de la Commission de l'informatique.

**2. FINANCEMENT**

2.1 Coût: Fr. 70'000.00

2.2 Couverture: cette dépense sera financée par l'emprunt

**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

3.1 Amortissement de la dette: 15% Fr. 10'500.00

3.2 Intérêt de la dette: 3% Fr. 2'100.00

3.3 Frais de fonctionnement supplémentaires:

Une diminution des frais de fonctionnement actuels (Fr. 12'000.-) est à attendre dont l'ampleur dépendra de la solution définitive choisie (une intégration complète des sites distants réduira les coûts de communication, de même que l'utilisation de la téléphonie par Internet, avec la technologie VOIP). Il faut intégrer les coûts de location des lignes "cuivre" pour la liaison avec les sites distants (Fr. 45.-/mois/ligne).

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 18/12

## 15.503.04-15.660.01 Remplacement des sols du cantonnement militaire STPA

1. BUT DE LA DÉPENSE

Durant les travaux d'assainissement entrepris au cantonnement militaire STPA (construit en 1985) en 2002, il a été constaté que les sols en PVC « Famaflor » des dortoirs et de certaines parties communes mises à disposition des militaires et des civils présentaient des signes d'usure. Selon les informations reçues des spécialistes en la matière à ce moment-là (en 2002), leur remplacement deviendrait obligatoire dans un délai de dix ans, pour des raisons de sécurité (prévention des accidents)

En 2007, après 22 ans de bons et loyaux services et à la demande des troupes militaires en place, nous avons dû entreprendre en urgence, pour un montant de Fr. 8'000.-, la réparation partielle des sols situés à la sortie des douches. A cette occasion, nous avons alors procédé à l'établissement d'un inventaire complet des défauts (fissures et cassures) de ces sols et planifié leur remise en état, avec l'investissement correspondant dans un délai maximum de 5 ans.

Il est donc maintenant impératif de procéder au remplacement de ces sols. Une demande de participation financière a été faite auprès de l'Armée suisse qui nous a confirmé la prise en charge de 50% du montant total de cette dépense.

2. FINANCEMENT2.1 Coût :

Remplacement des sols PVC du STPA par la société HKM SA, 1762 Givisiez	Fr.	50'445.—
Démontage et remontage du mobilier par la société Dan Transports SA, 1723 Marly	Fr.	2'400.—
Coût total	Fr.	52'845.—
<i>./. subventions Armée suisse</i>	Fr.	26'420.—
<b>Soit un total de (TVA 8% incluse) :</b>	<b>Fr.</b>	<b>26'425.—</b>

2.2 Couverture : cette dépense sera financée par l'emprunt.

3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

3.1 <u>Amortissement de la dette:</u>	3%	Fr. 26'425.00	Fr. 793.00
3.2 <u>Intérêt de la dette:</u>	3%	Fr. 26'425.00	Fr. 793.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u>	aucun		

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : Plan des fissures répertoriées  
Quelques photos de la situation





**Message 19/12****70.501.38 – 70.661.11 Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route de Chésalles****1. BUT DE LA DÉPENSE**

Pour alimenter en gaz naturel un projet de nouvelles halles artisanales à la route de Chésalles, l'entreprise Frigaz doit entreprendre la pose d'une nouvelle conduite de distribution. La conduite projetée emprunte, sur sa totalité, le même parcours qu'une ancienne conduite communale de distribution d'eau potable en éternit d'un diamètre de 100mm et qui date des années 50.

Selon le plan directeur du réseau communal de distribution d'eau, cette ancienne conduite doit être remplacée par une conduite de diamètre supérieur (200mm) qui doit constituer l'ossature principale du réseau pour garantir de manière efficace la défense incendie du secteur industriel de la route de Chésalles.

Dès lors, nous proposons de profiter de la synergie créée par les travaux de Frigaz pour remplacer cette conduite éternit. Les deux conduites eau et gaz étant posées dans la même fouille, nous estimons que la commune réalise une économie de près de Fr. 20'000.- si ces travaux sont réalisés simultanément.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 20 août 2012.

**2. FINANCEMENT**

2.1 <u>Coûts</u>	Fr. 120'000.00
2.2 <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par	
prélèvement à la réserve	Fr. 21'100.00
les taxes de raccordement	Fr. 80'000.00
2.3 <u>Subvention</u> : ces travaux sont subventionnés par l'ECAB	
montant estimatif de la subvention	Fr. 18'900.00

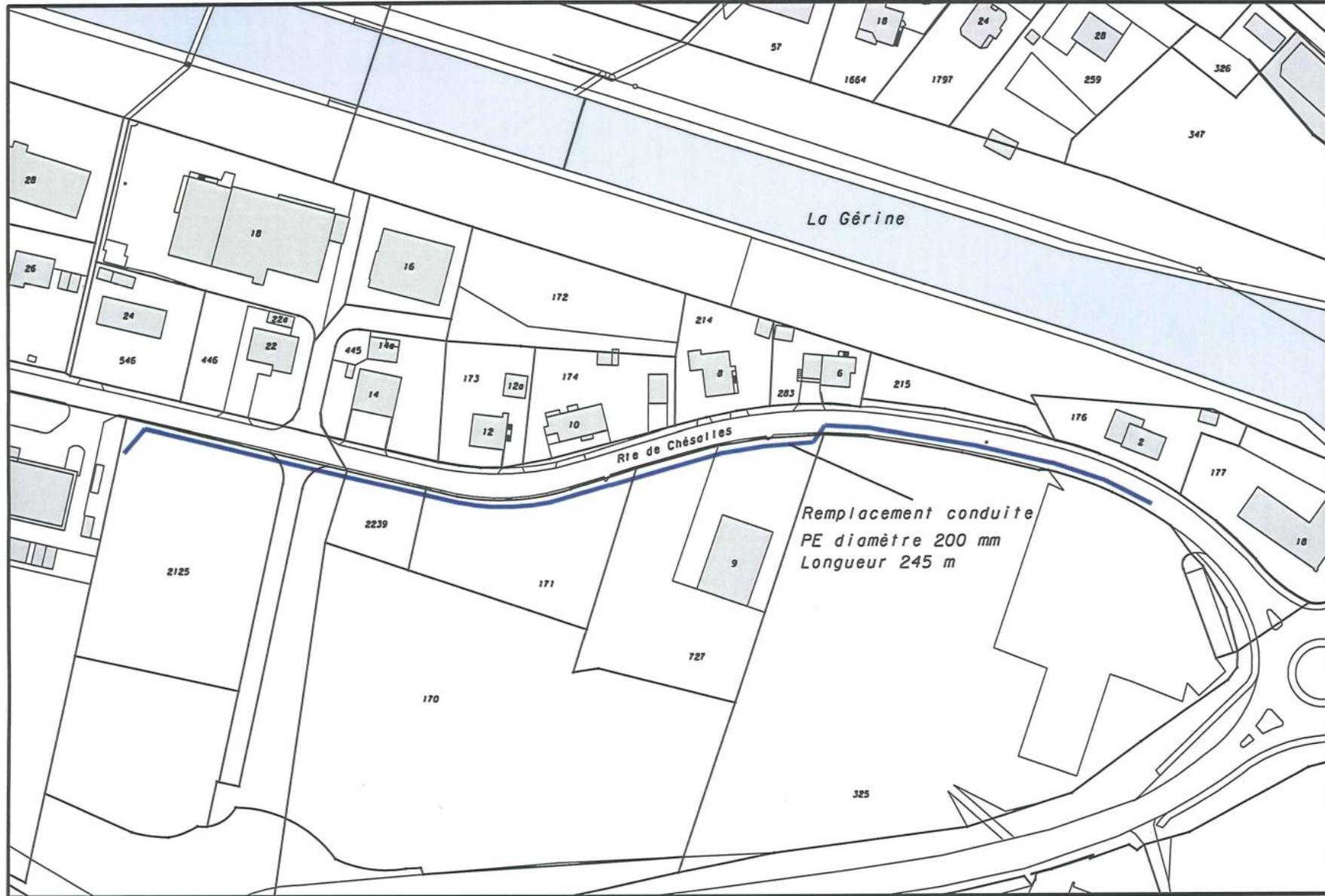
**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

3.1 <u>Amortissement de la dette</u>	aucun
3.2 <u>Intérêt de la dette</u>	aucun
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires</u>	aucun

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : plan



**Message 20/12****70.501.39-70.661.11 Extension du réseau d'eau et défense incendie, Route de Chésalles (stand)****1. BUT DU MESSAGE**

Sur demande du service du feu, nous souhaitons améliorer sensiblement la défense incendie du secteur de la Route de Chésalles, en réalisant le prolongement de la conduite d'eau existante jusqu'au pont à la hauteur du chemin de Vuisserens et d'équiper cette conduite d'une nouvelle borne hydrante. Ce prolongement de la conduite nous permet également de répondre à une demande privée de raccordement au réseau communal. En effet, la buvette du stand de tir à 50 mètres, située à la route de Chésalles 85a, est actuellement alimentée en eau par le trop plein d'une source privée qui ne répond pas toujours aux exigences fédérales sur les denrées alimentaires en matière de distribution d'eau potable. Comme La commune est responsable d'exiger des analyses régulières des eaux de sources privées distribuées à des tiers, la section eaux et assainissement est intervenue, demandant aux responsables de la société de prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la situation. Dans le but de respecter les exigences de la législation en matière de fourniture d'eau à des tiers, le Consortium du stand des Faveyres a donc déposé une demande auprès de la commune pour raccorder la buvette de la route de Chésalles 85a au réseau communal de distribution d'eau potable. Le raccordement au stand des Faveyres est à leur charge.

Pour réduire sensiblement le coût de cet investissement, les poses de la conduite et de la borne hydrante seront réalisées par le personnel de la Section eaux et assainissement.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 20 août 2012.

**2. FINANCEMENT**

2.1 <u>Coûts</u>		Fr. 45'000.00
2.2 <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par le prélèvement à la réserve	Fr. 38'000.00	
2.3 <u>Subvention</u> : ces travaux sont subventionnés par l'ECAB		
montant estimatif de la subvention	Fr. 7'000.00	

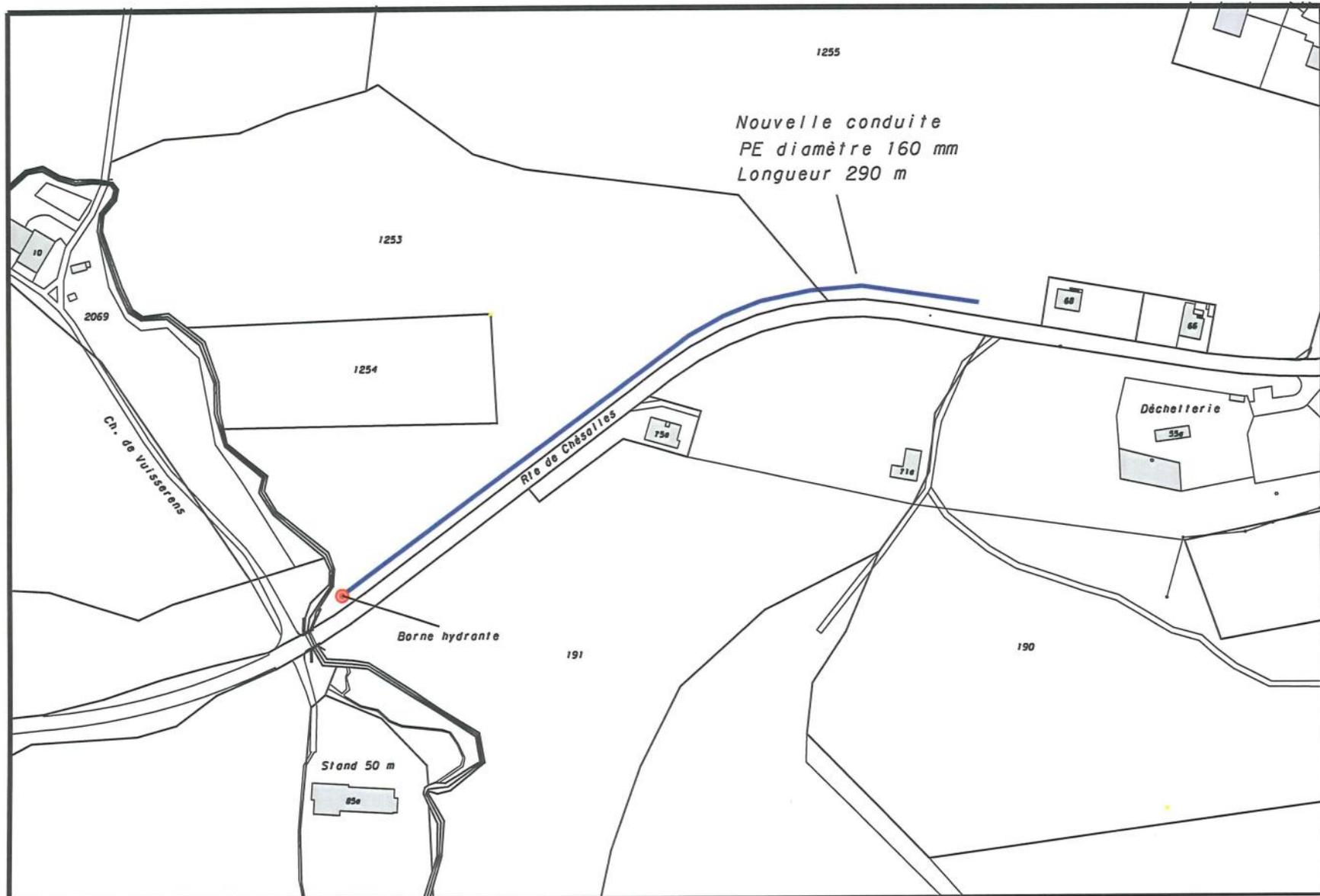
**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

3.1 <u>Amortissement de la dette</u> :	aucun
3.2 <u>Intérêt de la dette</u> :	aucun
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires</u> :	aucun

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : plan



**Message 21/12****70.501.40-70.661.11 Construction de la conduite de raccordement au Consortium des eaux de la ville de Fribourg et des communes voisines****1. BUT DE LA DÉPENSE**

Conscient des limites du système d'alimentation en eau de la commune et tenant compte du développement actuel et futur, le Conseil général avait, dans le cadre du budget 2011 (message 29/10) accepté un crédit d'étude devant permettre de définir clairement la mise en place d'un concept d'approvisionnement en eaux sur le long terme en prenant en considération les objectifs liés à la sécurité de cet approvisionnement. En effet, une carte de la Commune indiquant les emplacements de nos sources et puits laisse clairement apparaître que 93% de nos besoins en eau sont fournis par une aire géographique restreinte, ce qui nous rendrait vulnérables en cas de pollution localisée dans ce secteur.

Les résultats de l'étude sont aujourd'hui connus : les ressources actuelles en période d'étiage (1730 l/mn) sont **"justes"** suffisantes pour satisfaire les besoins du jour de plus forte consommation (1736 l/mn mesurés en juin 2003). D'autre part, la population de Marly a augmenté depuis 2003, et va encore augmenter si l'on en croit les prévisions de l'Agglomération de Fribourg. A titre indicatif, ce ne sont pas moins de 130 nouveaux appartements qui vont être mis sur le marché en 2013. La zone Winkler représente également une possibilité de croissance.

D'autre part, la Commune de Marly est membre du Consortium des eaux de la Ville de Fribourg et des communes voisines depuis 1963 (Ci-après le Consortium) et y a souscrit un quota de 300l/mn, aujourd'hui porté à 405l/mn, dont elle n'a jamais pu profiter faute de conduite reliant la station de filtration de Port-Marly à notre réservoir. Il existe bien un raccordement de secours sur la conduite de la Ville, mais celui-ci ne peut être utilisé qu'en cas d'urgence et ne constitue pas une alternative durable (directives sanitaires de sectorisation). Depuis près de quarante ans, la Commune a ainsi participé pour environ 800'000.00 francs aux coûts d'exploitation du Consortium, sans pouvoir utiliser 1 seul litre d'eau

Pour faire face à cette situation, le concept prévoit la réalisation d'une conduite de raccordement au Consortium et la construction de deux nouveaux puits de diamètre 1200 mm, en remplacement des deux puits existant dans la plaine de l'Auge des Pralettes. Ces deux puits datent des années soixante et devraient de toute manière être assainis, ils ont fait l'objet d'une inspection télévisée qui montre que les crépines en acier brut sont oxydées, et que du salpêtre s'est déposé sur les parois. Les essais de pompage dans les 4 forages de reconnaissance, effectués par l'entreprise GACM en juillet 2012, donnent des valeurs de 1666 l/mn, en tenant compte de la production des puits N°1 et 2.

La mise en place de ce concept permettra de garantir en quantité, en qualité et avec toute la sécurité requise, l'approvisionnement de la commune pour les trente prochaines années et ceci tout en gardant une grande autonomie. Nous aurons en

effet toujours la possibilité d'augmenter le quota de litres par minute souscrit auprès du Consortium, puisque la conduite projetée permet un débit maximum de 2000 l/mn.

En conclusion, un raccordement définitif au Consortium s'impose sans délai, ce projet de raccordement figurant dans le plan financier des investissements depuis le début de la législature précédente. Il est temps de le réaliser, afin de garantir l'approvisionnement en eau sans restriction durant les périodes de sécheresse et en fonction de la croissance démographique estimée.

### Estimation des coûts et planification

**Phase 1** : à court terme (2013) construction de la conduite de raccordement au Consortium jusqu'à la stap Zamachu

– DN 200 mm, longueur 1800 m	Fr.	720'000.-	
– DN 250 mm, longueur 800 m	Fr.	380'000.-	
– Equipement de gestion de mesure	Fr.	50'000.-	
– Maillage supplémentaire du réseau	Fr.	200'000.-	Fr. 1'350'000.-

**Phase 2** : à moyen terme (2015-2016)

– Adaptation de la station de pompage Transformation puisard, nouvelles pompes, anti-bélier, traitement UV, gestion commande.	Fr.	300'000.-	
– 2 puits filtrants avec crépines de 1200 mm	Fr.	700'000.-	Fr. 1'000'000.-

Le total des investissements nécessaires pour garantir notre approvisionnement en eau pour les trente prochaines années est donc de Fr. 2'350'000.-

Dans le cadre du budget 2013, nous vous proposons l'investissement correspondant à la réalisation de la première étape qui consiste à réaliser le raccordement de notre commune au Consortium des eaux de la Ville de Fribourg et des communes voisines.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 20 août 2012.

### 2. FINANCEMENT

2.1 <u>Coût</u> :			Fr.	1'350'000.00
2.2 <u>Couverture</u> : cette dépense sera financée par :				
prélèvement à la réserve	Fr.	590'000.00		
l'emprunt	Fr.	625'000.00		
2.3 <u>Subvention</u> : ces travaux sont subventionnés par l'ECAB				
montant estimatif de la subvention	Fr.	135'000.00		

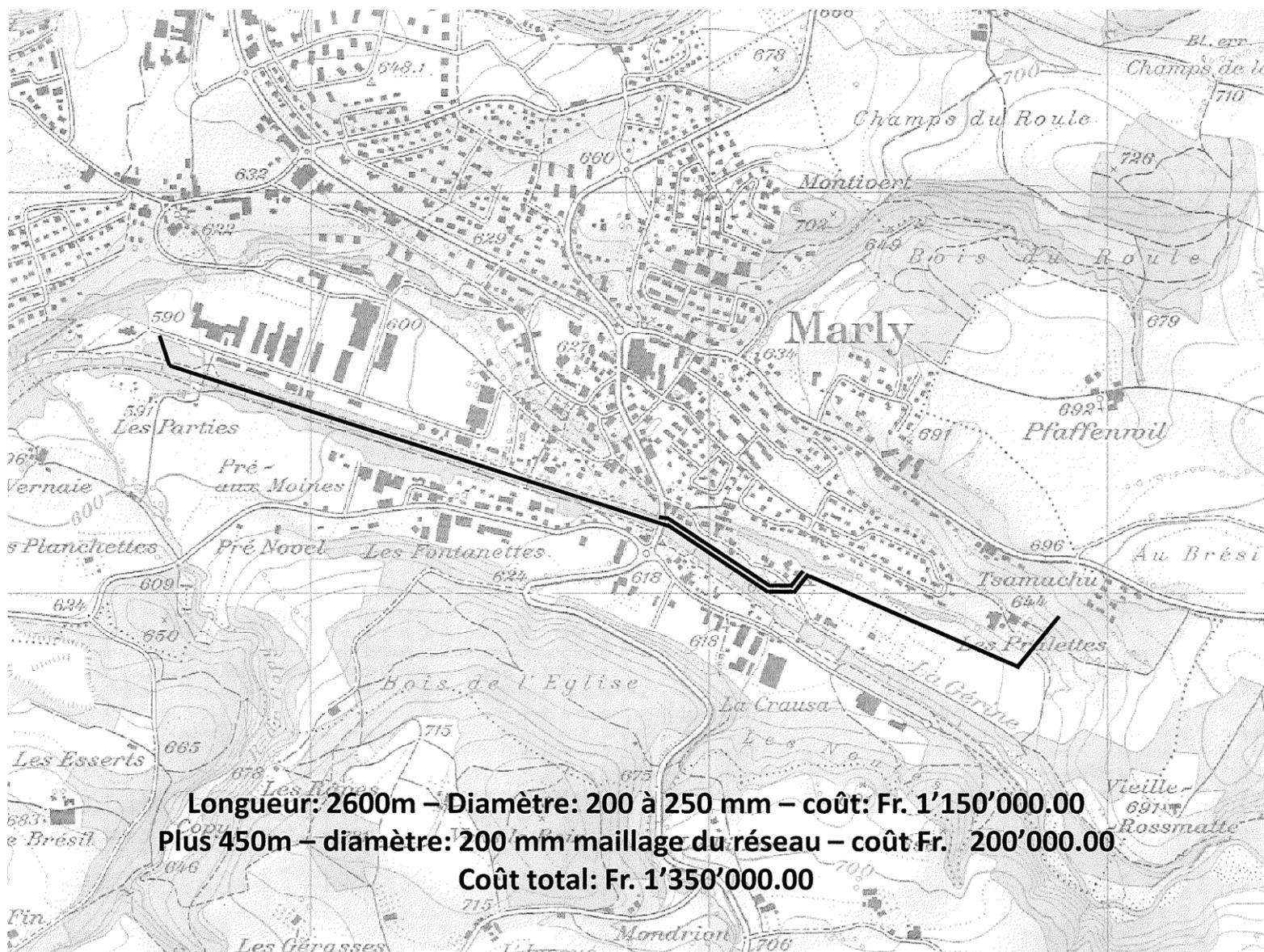
### FRAIS ANNUELS

### 3. SUPPLEMENTAIRES

3.1 <u>Amortissement de la dette</u> :	4%	Fr.	625'000.00	Fr.	25'000.00
3.2 <u>Intérêt de la dette</u> :	3%	Fr.	625'000.00	Fr.	18'750.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires</u> :					aucun

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : plan



## Message 22/12

71.501.36

**Remplacement d'un collecteur défectueux à la Route de Bourguillon****1. BUT DE LA DÉPENSE**

Le Service des Ponts et chaussées (SPC) entreprendra en 2013 la réfection de la route de Bourguillon depuis le giratoire du Publiet jusqu'au lieu-dit le Claruz sur la commune de Pierrafortscha. Un collecteur communal d'évacuation d'eaux mixtes se trouve sous la route cantonale entre le giratoire et la route d'accès au quartier de Montiver. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a révélé que l'état constructif de ce collecteur est mauvais sur environ 50 mètres.

La mise en séparatif du quartier de Montiver et du chemin du Champ étant, selon le PGEE, planifié en étape 4 soit dans 25 à 35 ans, nous proposons de limiter notre intervention liée aux travaux du SPC à une simple mesure d'urgence qui consiste à remplacer ledit collecteur **uniquement sur sa partie défectueuse**. La mise en séparatif de la totalité du collecteur engendrerait des dépenses cinq fois supérieures pour n'en retirer aucun avantage jusqu'à la mise en séparatif totale du secteur prévue au mieux dans 25 ans.

Le remplacement et la mise à niveau des regards de contrôle du collecteur seront également réalisés dans le cadre des travaux projetés par le SPC.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 20 août 2012.

**2. FINANCEMENT**

2.1	<u>Coût:</u>				Fr.	50'000.00
2.2	<u>Couverture:</u> cette dépense sera financée par l'emprunt					

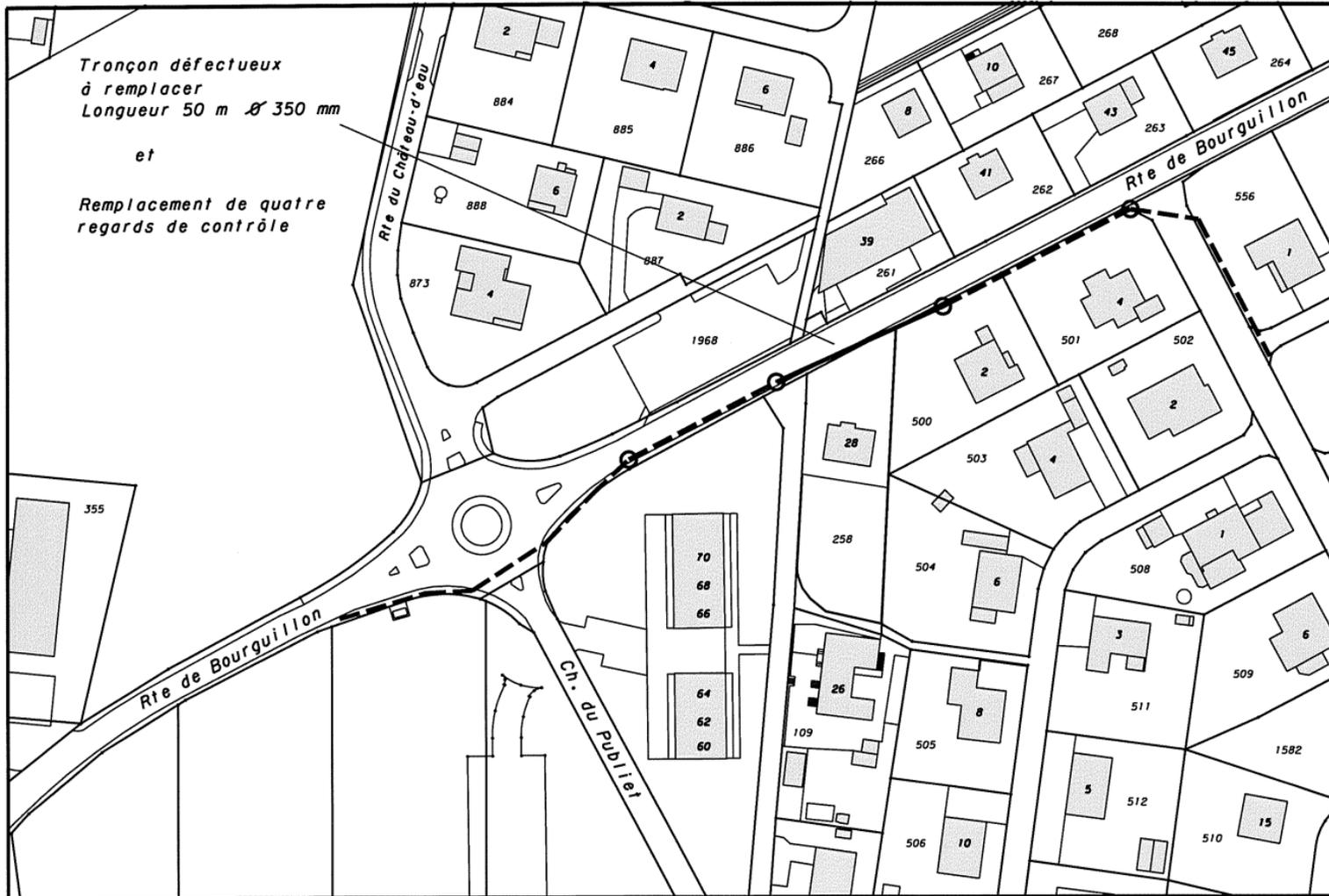
**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

3.1	<u>Amortissement de la dette</u>	4%	Fr.	50'000.00	Fr.	2'000.00
3.2	<u>Intérêt de la dette</u>	3%	Fr.	50'000.00	Fr.	1'500.00
3.3	<u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u>				aucun	

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : plan de situation



## Message 23/12

## 21.506.02

## Renouvellement du parc informatique scolaire

*compétences informatiques par les élèves et fixe les objectifs fondamentaux à atteindre pour chaque cycle*

**1. BUT DE LA DÉPENSE**

Le dernier renouvellement du parc informatique scolaire remonte à 2005. Au moment de ce renouvellement, les besoins scolaires étaient couverts par l'équipement dont nous disposons encore à ce jour, à savoir deux ordinateurs fixes par classe, dont l'un avec accès à internet, deux postes d'impression (imprimante ou appareil multifonctions) ainsi que quelques portables, beamers, appareils photos numériques ou autres accessoires par centre scolaire. Nos établissements disposent également d'une couverture wifi.

Les ordinateurs sont actuellement en bout de course et doivent être remplacés. Toutefois, l'utilisation et l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement ont considérablement évolué ces dernières années, compte tenu de :

- l'obligation faite aux enseignants de suivre une formation Fri-Tic et de faire valider leurs compétences en matière d'intégration des moyens informatiques dans leur enseignement jusqu'en 2010
- la mise en place progressive du nouveau plan d'étude romand (PER) dès l'année scolaire 2011-2012, *plan d'étude qui introduit la notion d'acquisition de*

Ce dernier point représente un changement de paradigme fondamental qui entraîne bien sûr des besoins foncièrement différents de ceux définis en 2005. Le PER ne prévoit pas de dotation horaire dévolue à l'apprentissage de la maîtrise des TIC, mais considère que cet enseignement se fait de façon *transversale*. Cela signifie concrètement que chaque enseignant doit favoriser l'utilisation des TIC lorsque des opportunités de le faire sont offertes dans le cadre de toute autre leçon (français, environnement, sciences, ...), ce qui implique un équipement dans chaque salle de classe, qui doit disposer d'un accès internet performant, d'un nombre minimal d'ordinateurs et d'un système de projection. Un équipement complémentaire à l'usage de l'ensemble du bâtiment (chariots de portables, scanner, serveur, couverture wifi,...) offre un surcroît de souplesse dans l'utilisation tout en maintenant dans des limites raisonnables le nombre de postes de travail attribués à chaque classe.

Suite à l'analyse effectuée par sa sous-commission informatique, la Commission scolaire a défini le concept suivant pour l'informatique scolaire :

Par salle de classe	Par établissement, à l'usage de l'ensemble de l'établissement (matériel commun)	Bureau du responsable d'établissement
1 portable enseignant 6 portables élèves 1 borne wifi 1 beamer/solution interactive de projection 1 visualiseur 1 station audio	18 portables sur chariots 1 imprimante laser couleur 3 scanners 1 serveur 10 tablettes numériques 6 appareils photo numériques 2 vidéos numériques 6 enregistreurs numériques 1 photocopieur multifonctions Couverture wifi de l'ensemble du bâtiment	1 desktop

Ce concept prévoit de doter à terme chaque classe de solutions interactives, soit au moyen des tableaux, soit au moyen des beamers. Dans un premier temps toutefois (2013), seules deux classes disposeront d'une telle solution, au titre de classe-pilote, ce qui permettra de mûrir la réflexion sur des bases concrètes et de choisir l'outil le plus approprié ensuite.

Les coûts de l'équipement des classes primaires de Marly Grand-Pré (12 classes primaires et 2 classes de développement pour un montant de Frs 325'000.-) seront

intégrés au devis de construction du nouveau bâtiment et ceux des deux classes enfantines de Marly Cité à créer à Chevalier 7 ont été englobés dans le crédit de construction.

L'investissement nécessaire à l'équipement des 4 classes enfantines de Marly Grand-Pré, de 2 classes enfantines et 12 classes primaires de Marly Cité, ainsi qu'au matériel commun d'établissement pour les deux centres scolaires est chiffré à Fr. 575'000.-, réparti sur plusieurs exercices comme suit :

2013	2014	2016	2017
<b>145'000.-</b>	<b>140'000.-</b>	<b>150'000.-</b>	<b>140'000.-</b>

D'autre part, le développement prévu du parc informatique scolaire nécessite aussi la mise à jour des conditions de maintenance. Le coût de cette dernière, à charge des comptes de fonctionnement, est estimé à Frs 10'000.-.

➤ La décision que le Conseil général est appelé à prendre porte sur une dépense d'investissement de Frs 575'000.-, répartie à charge de quatre exercices comptables selon le tableau ci-dessus.

**2. FINANCEMENT**

2.1 <u>Coût:</u>	Fr. 575'000.00
2.2 <u>Coût à charge de l'exercice 2013:</u>	Fr. 145'000.00
2.3 <u>Couverture:</u> cette dépense sera financée par l'emprunt	

**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

3.1 <u>Amortissement de la dette:</u>	25%	Fr. 575'000.00	Fr. 143'750.00
3.2 <u>Intérêt de la dette:</u>	3%	Fr. 575'000.00	Fr. 17'250.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u>		Fr. 10'000.00	

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Message 24/12****620.501.68 Réfection du revêtement bitumineux à la Route du Centre****1. BUT DE LA DÉPENSE**

Le quartier de la route du Centre n'a cessé de s'agrandir depuis plus de 30 ans et cela continue encore aujourd'hui. Il est donc inévitable que la route du Centre elle-même soit également plus utilisée qu'auparavant. Aucun entretien de cette route n'a cependant été effectué depuis plus de 30 ans, mis à part de petits travaux d'urgence sur de petites surfaces (« taconnages »). Une réfection totale est devenue indispensable. Le Conseil communal, comme il l'avait déjà fait dans le cadre du budget 2012, propose de refaire le tapis bitumineux sur le tronçon entre le giratoire des Ecoles et la croisée route de la Colline - route du Nord., en y ajoutant également le remplacement des bordures et pavés en très mauvais état, ainsi que la réfection du trottoir entre la route du Centre 33 et la route du Centre 19.

La réfection de la route de la Colline, ainsi que celle du tapis du secteur du « PED Les Daillettes » ayant déjà été validées par le Conseil général, cet investissement complémentaire permettrait de finaliser la réfection de l'ensemble des revêtements des routes du quartier. Une modération de trafic sera réalisée suite à la réfection de ce tronçon de route.

La Commission de l'édilité préavise favorablement ce message à l'unanimité.

**2. FINANCEMENT**

2.1	<u>Coût:</u>				Fr. 260'000.00
2.2	<u>Couverture:</u> cette dépense sera financée par l'emprunt				

**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

3.1	<u>Amortissement de la dette</u>	4%	Fr. 260'000.00	Fr. 10'400.00
3.2	<u>Intérêt de la dette</u>	3%	Fr. 260'000.00	Fr. 7'800.00
3.3	<u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u> aucun			

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Message 25/12**

**620.501.69 Réfection du revêtement bitumineux au Chemin de la Follaz**

**1. BUT DE LA DÉPENSE**

Selon l'inventaire et le tableau de l'état général des routes communales, présenté au Conseil Général en 2012, le chemin de la Follaz est recensé dans la catégorie « rouge », ce qui signifie un état critique, qui se dégrade en outre rapidement. Cela nécessite une intervention rapide. Compte tenu des montants en jeu pour la réfection de la route du Centre et vu le montant estimé pour la réfection de ce tronçon, il est ainsi possible de rester dans le cadre financier possible prévu au plan financier.

La Commission de l'édilité préavise favorablement ce message.

**2. FINANCEMENT**

- 2.1 Coût: Fr. 60'000.00  
 2.2 Couverture: cette dépense sera financée par l'emprunt

**FRAIS ANNUELS****3. SUPPLEMENTAIRES**

- 3.1 Amortissement de la dette: 7% Fr. 60'000.00 Fr. 4'200.00  
 3.2 Intérêt de la dette: 3% Fr. 60'000.00 Fr. 1'800.00  
 3.3 Frais de fonctionnement supplémentaires: aucun

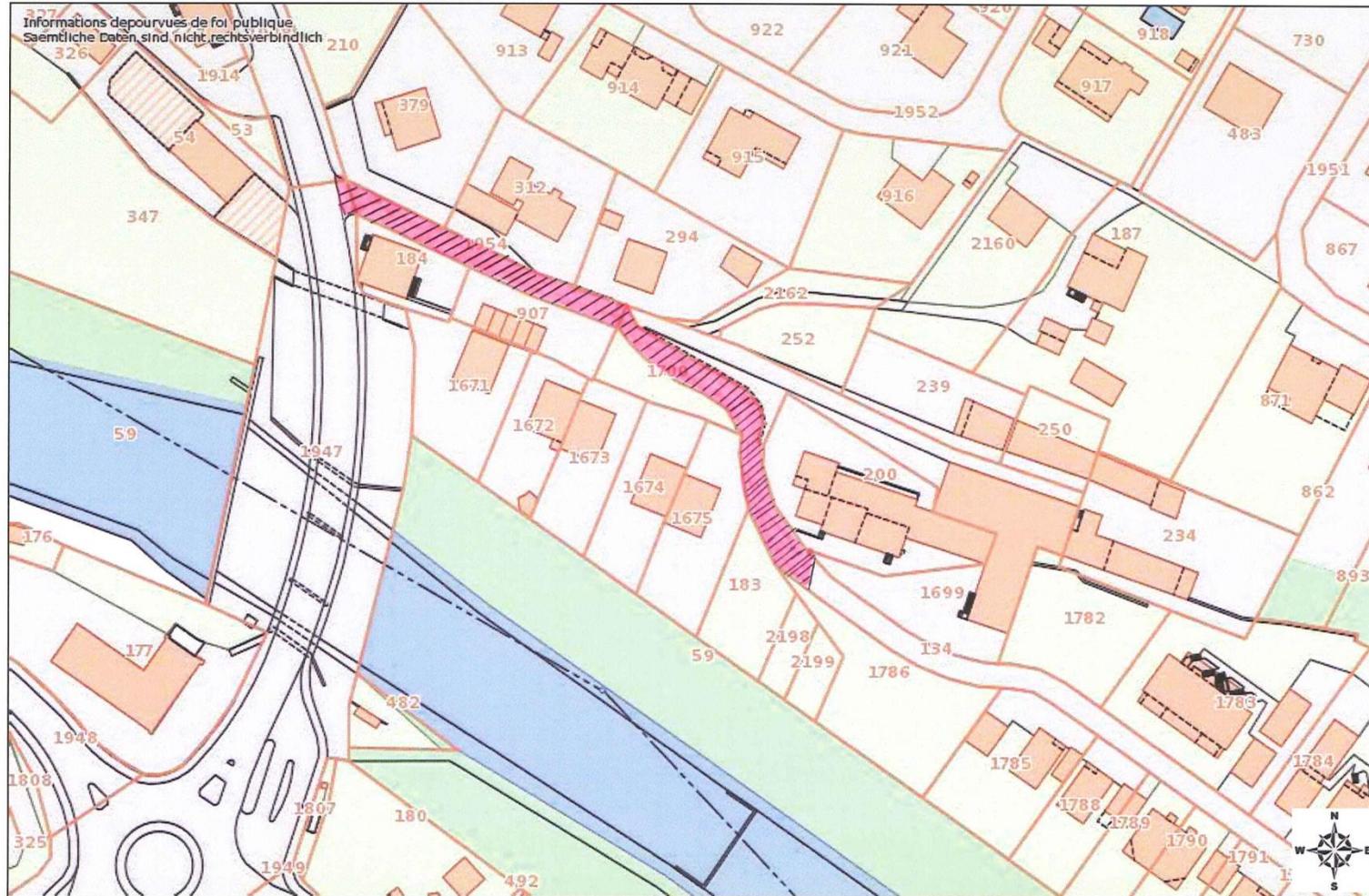
Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe :** plan de situation

x = 578811, y = 180276

Echelle 1:1'165



■ Réfection du revêtement (pose d'un tapis)  
L = 120 m'

**Message 26/12****622.506.05 Remplacement de la saleuse (véhicule PONY)****1. BUT DE LA DÉPENSE**

La saleuse du véhicule de l'édilité PONY a été achetée en 1988. Après 24 ans d'utilisation, son état et le fait qu'il n'est plus possible de trouver des pièces de rechange impliquent qu'un remplacement est devenu inévitable. Le Conseil communal constate que cet équipement est indispensable pour assurer efficacement le service hivernal et propose donc son remplacement, qui représente une dépense totale de Fr. 32'000.-.

La Commission de l'édilité a préavisé favorablement ce remplacement.

**2. FINANCEMENT**

- 2.1 Coût: Fr. 32'000.00  
 2.2 Couverture: cette dépense sera financée par l'emprunt

**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

- 3.1 Amortissement de la dette 15% Fr. 32'000.00 Fr. 4'800.00  
 3.2 Intérêt de la dette 3% Fr. 32'000.00 Fr. 960.00  
 3.3 Frais de fonctionnement supplémentaires: aucun

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 27/12

## 622.506.08 Remplacement de la motofaucheuse AGRIA

**1. BUT DE LA DÉPENSE**

En automne 2012, la boîte à vitesses ainsi que l'embrayage de la faucheuse AGRIA ont « lâché ». Cette machine sert à la fauche des bords de routes et de différents talus. La réparation a été estimée à plus de Fr. 4'000.- seulement pour les pièces, sans compter les frais de la main d'œuvre. Vu l'âge de cette machine, qui date de 1994, la décision a été prise de ne pas procéder à la réparation et de solliciter un investissement nécessaire pour son remplacement, qui est devisé à Fr. 25'000.-.

La Commission de l'édilité a préavisé favorablement ce remplacement.

**2. FINANCEMENT**

- 2.1 Coût: Fr. 25'000.00  
 2.2 Couverture: cette dépense sera financée par l'emprunt

**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

- 3.1 Amortissement de la dette 15% Fr. 25'000.00 Fr. 3'750.00  
 3.2 Intérêt de la dette 3% Fr. 25'000.00 Fr. 750.00  
 3.3 Frais de fonctionnement supplémentaires: aucun

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 28/12

72.509.00

**Aménagement d'une benne enterrée pour la collecte du gazon****1. BUT DE LA DEPENSE**

Selon une pratique instaurée depuis longtemps, les gazons fauchés lors de l'entretien des zones vertes et du centre sportif étaient jusqu'ici déposés, dans un premier temps et transitoirement en forêt. Pour corriger cette pratique peu conforme aux directives du Service de l'environnement (Sen), un nouveau point de collecte de ces gazons doit être aménagé, sous la forme d'une benne partiellement enterrée installée à la déchetterie communale de la Route de Chésalles. Ainsi, l'ensemble des gazons provenant des zones vertes et des terrains de sport pourront être transportés au moyen de bennes multi-lifts et y être déversés par le personnel communal.

La place nécessaire à cette construction est disponible à la déchetterie communale. Cette solution apporte en outre les avantages suivants :

- Centralisation des déchets verts sur la déchetterie de la route de Chésalles,
- Simplification et rationalisation du processus d'évacuation du tas (plus besoin de camion avec grappin comme jusqu'à maintenant),
- Simplification du dépôt de gazons par les particuliers, puisque cette benne sera aussi à leur disposition.

Cet aménagement est devisé à Fr. 50'000.-

La Commission de l'édilité préavise favorablement ce message à l'unanimité.

**2. FINANCEMENT**

2.1 <u>Coût:</u>	Fr. 50'000.00
2.2 <u>Couverture:</u> cette dépense sera financée par l'emprunt	

**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

3.1 <u>Amortissement de la dette</u>	4%	Fr. 50'000.00	Fr. 2'000.00
3.2 <u>Intérêt de la dette</u>	3%	Fr. 50'000.00	Fr. 1'500.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u> aucun			

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Message 29/12****943.503.06 Réaménagement de l'accès à la halle édilitaire****2. BUT DE LA DEPENSE**

Il s'agit de rendre possible, par divers aménagements, l'accès à la halle édilitaire pour les camions avec remorques. En effet pour limiter le nombre des transports, et donc les frais qui en découlent, les commandes de matériaux et produits, dont le sel à dégeler, se font par camion entier avec remorque. Actuellement la rampe d'accès à la halle édilitaire ne permet pas cet accès au bâtiment et il faut fréquemment décharger les camions au bas de la rampe et transporter, palette après palette, le matériel jusqu'au bâtiment. Il faut souvent, pour cela, organiser la location d'un transpalette motorisé auprès d'un commerce marlinois. Pour éviter ces manœuvres, proposition est faite de déplacer le portail, situé actuellement au sommet de la rampe, au bas de la rampe. Par la même occasion, l'ouverture et la fermeture de ce portail serait automatisée, de façon à sécuriser l'accès en rendant beaucoup plus difficile le vol de matériels, qui a tendance à se multiplier. De plus, les places de parcs seraient déplacées le long de la rampe d'accès et une place de stockage pour les bennes « multi-lifts » serait aménagée.

Ces travaux sont devisés à Fr. 42'000.-.

La Commission de l'édilité soutien ce message et la réalisation de ces aménagements.

**2. FINANCEMENT**

- 2.1 Coût: Fr. 42'000.00  
 2.2 Couverture: cette dépense sera financée par l'emprunt

**FRAIS ANNUELS****3. SUPPLEMENTAIRES**

- 3.1 Amortissement de la dette 15% Fr. 42'000.00 Fr. 6'300.00  
 3.2 Intérêt de la dette 3% Fr. 42'000.00 Fr. 1'260.00  
 3.3 Frais de fonctionnement supplémentaires: aucun

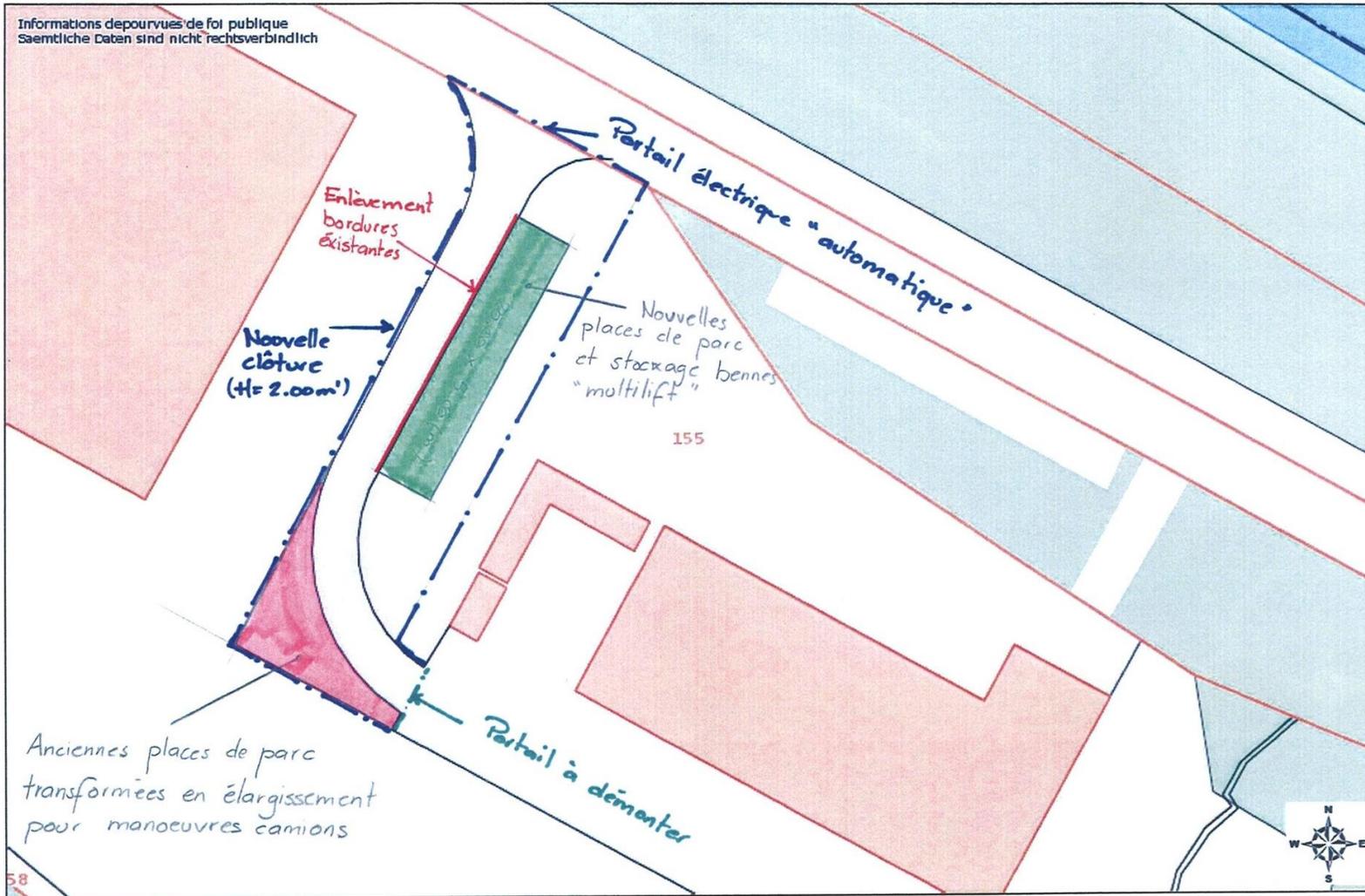
Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : un plan

x = 579389, y = 179733

Echelle 1:500



(C) Etat de Fribourg, Office fédéral de topographie, OFEV, OFS, CARTOSPHERE / Informations dépourvues de foi publique

## Message 30/12

620.501.15

## Modération de trafic

1. BUT DE LA DEPENSE

Le Conseil communal a déposé notre concept global de modération de trafic auprès des instances cantonales concernées. Dès qu'il sera approuvé, les mesures préconisées par ce document. Il s'agit de diminuer la vitesse là où c'est nécessaire. On définit une valeur appelée  $v_{85}$  qui est la vitesse au-dessous de laquelle circulent 85% des véhicules. Dès lors, la priorité des interventions est définie par les endroits où le  $v_{85}$  est supérieur à la limite autorisée. Voici quelques exemples relevés lors des comptages 2012 :

- Rte des Ecoles  $v_{85} = 47\text{km/h}$  (4.5% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h)
- Rte de la Gérine  $v_{85} = 56\text{km/h}$  (29% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 4% entre 60 et 70km/h)
- Rte de la Plaine  $v_{85} = 51\text{km/h}$  (18% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 1% entre 60 et 70km/h)
- Rte du Chevalier  $v_{85} = 28\text{km/h}$  (0.3% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h)
- Rte du Centre  $v_{85} = 47\text{km/h}$  (5.5% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h)
- Rte de la Grangette  $v_{85} = 56\text{km/h}$  (30% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 3.5% entre 60 et 70km/h)

- Rte du Château d'Eau  $v_{85} = 45\text{km/h}$  (3% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h)
- Ch. du Publiet  $v_{85} = 38\text{km/h}$  (3% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h)
- Rte du Châtelet  $v_{85} = 46\text{km/h}$  (29% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 2.2% entre 60 et 70km/h)
- Ch. des Epinettes  $v_{85} = 52\text{km/h}$  (18% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 1% entre 60 et 70km/h)
- Rte de Chésalles  $v_{85} = 57\text{km/h}$  (42% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 10% entre 60 et 70km/h)

De ce concept global ressort le plan de mise en zone 30 des différentes routes de la Commune (annexe 1), les mesures à prendre sont plus ou moins importantes en fonction de la valeur du  $v_{85}$ . Dans notre cas et de manière générale, les mesures constructives visant à abaisser les vitesses dans les quartiers sont assez importantes (annexe 2). Par contre, dans la mesure du possible et afin de limiter les coûts, ces mesures seront coordonnées avec les travaux de réfection de tapis prévu dans les budgets de la section édilité.

Pour cette première phase de mise en place des mesures (objet du message budgétaire 2013), nous avons prévu de commencer par les secteurs des écoles soit :

- la mise en impasse de la route du Chevalier côté banque Raiffeisen (signalisation, trottoir à créer entre Epinettes et Chevalier, fermeture de la route)
- la mise en zone 30 de la route des Ecoles (1 porte de la zone à trafic modéré, 2 ralentissements, signalisation)
- la mise en zone 30 de la route du Chevalier/Ch. des Epinettes (5 portes de la zone à trafic modéré, 2 ralentissements, signalisation)

Afin de limiter les coûts annuels, la mise en place de l'ensemble des mesures préconisées dans le concept de modération de trafic est répartie sur 8 années. Par conséquent, le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder un premier montant de **Fr. 125'000.-** pour la réalisation de ces premières mesures. Le montant total prévu pour réaliser toutes les mesures du concept global de modération de trafic se monte à environ 1'050'000.- TTC. La réalisation de ce premier lot de mesures permettra de chiffrer plus finement la planification budgétaire pour les années à venir, raison pour laquelle le Conseil communal a renoncé à soumettre un message global pour approbation.

## 2. FINANCEMENT

2.1 <u>Coût:</u>				Fr.	125'000.00
2.2 <u>Couverture:</u>	cette dépense sera financée par l'emprunt				

## 3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

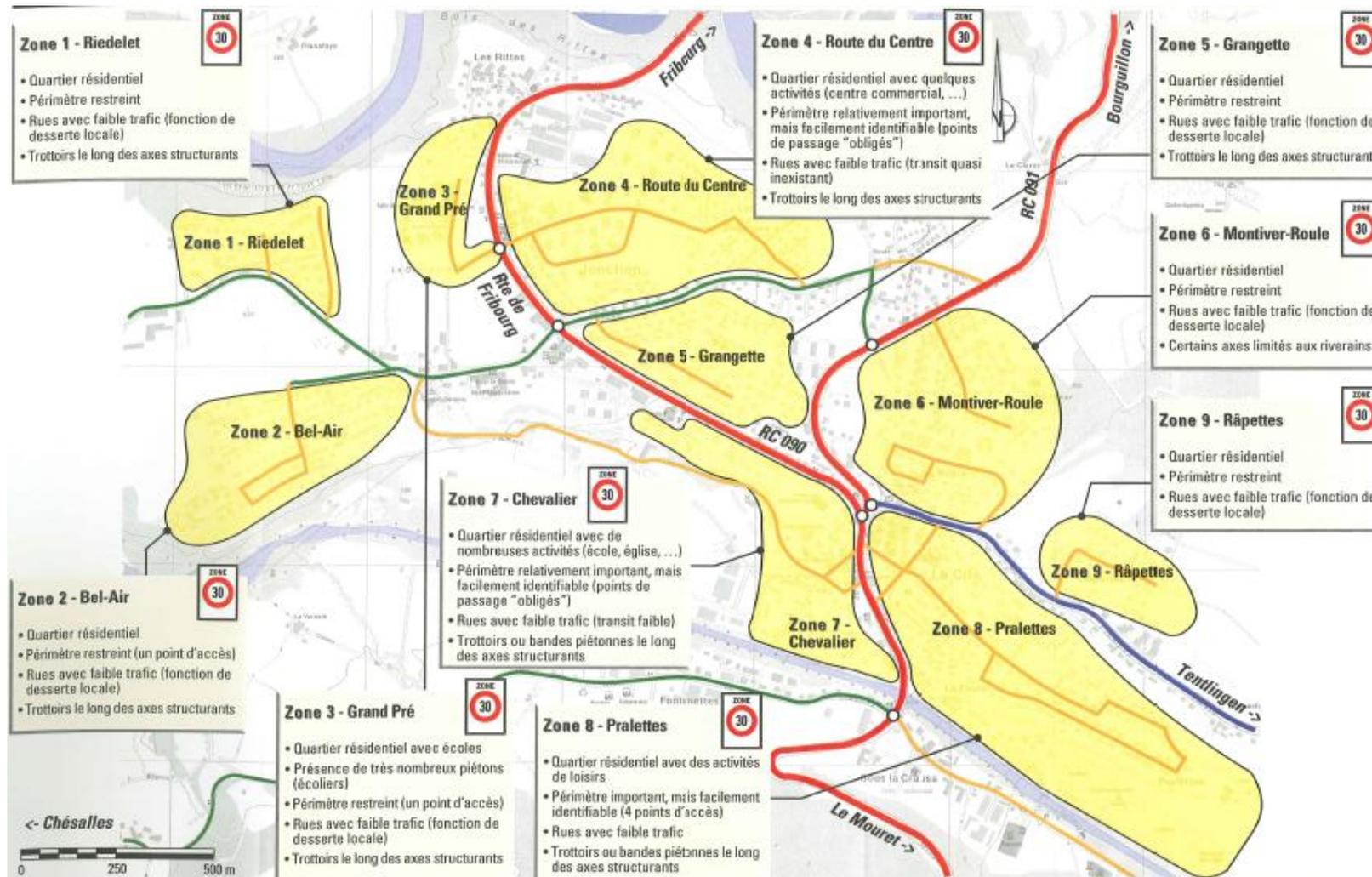
3.1 <u>Amortissement de la dette :</u>	4%	Fr.	125'000.00	Fr.	5'000.00
3.2 <u>Intérêt de la dette :</u>	3%	Fr.	125'000.00	Fr.	3'750.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u>	aucun				

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

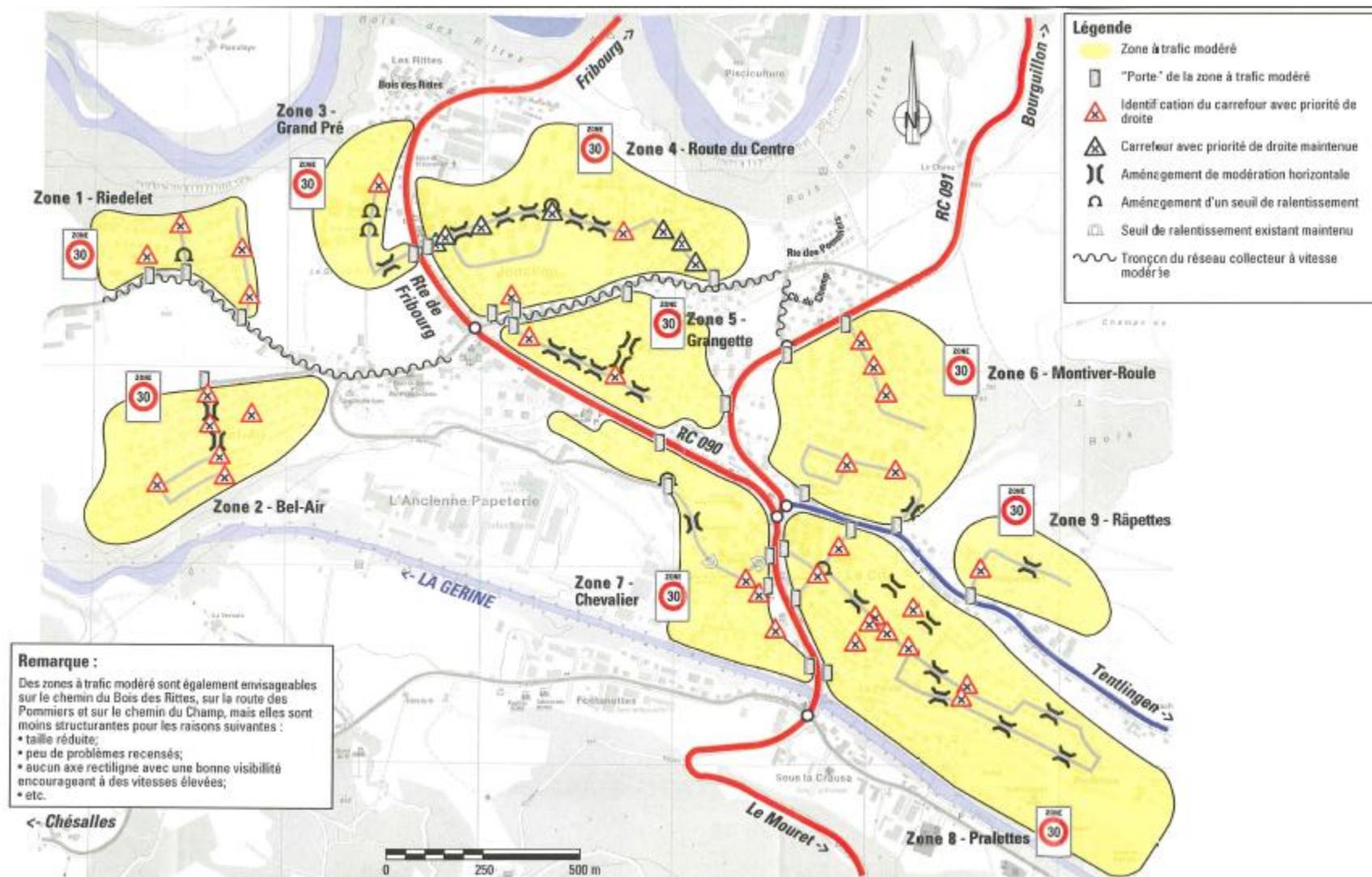
Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexes :** plans

## Annexe 1



## Annexe 2



## Message 31/12

## 620.501.71 Aménagement d'une station de vélos en libre service

1. BUT DE LA DEPENSE

Dans l'objectif d'un développement de la mobilité douce et, en absence de transports publics, d'un rabattement facilité sur la station de la Jonction, le Conseil communal propose d'ouvrir une station Vélopass couverte dans le quartier de Bel-Air. Le coût de cette installation est estimé à environ Fr. 90'000.- y.c. les vélos et les raccordements aux services nécessaires ainsi que l'abri. L'AGGLO émet la volonté de prendre partiellement en charge le financement de ces stations dans les Communes membres et, ainsi d'avoir un développement uniforme et stratégique de ce service au sein des Communes de l'Agglomération. Les coûts liés à l'exploitation des stations seront entièrement pris en charge par des sponsors.

Dans cet objectif, le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder pour la réalisation de cette station un montant de :

- Station Vélopass (8 vélos et 10 bornes)	Fr.	67'000.-
- Couvert à vélos	Fr.	11'000.-
- Raccordements électrique	Fr.	4'000.-
- Frais de procédure	Fr.	300.-
- Divers et imprévus	Fr.	1'000.-
Total HT	Fr.	83'300.-
- TVA 8%	Fr.	6'664.-
Total TTC	Fr.	89'964.-
<b>Investissement total demandé</b>	<b>Fr.</b>	<b>90'000.-</b>

2. FINANCEMENT

2.1 <u>Coût:</u>	Fr.	90'000.00
2.2 <u>Couverture:</u> cette dépense sera financée par l'emprunt		
2.3 <u>Subvention:</u> subvention estimée de l'Agglo	Fr.	35'000.00

3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

3.1 <u>Amortissement de la dette:</u>	15%	Fr.	55'000.00	Fr.	8'250.00
3.2 <u>Intérêt de la dette:</u>	3%	Fr.	55'000.00	Fr.	1'650.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u>	aucun				

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : plan de situation

x = 576905, y = 180989

Echelle 1:3'000

Informations dépourvues de foi publique  
Saemtliche Daten sind nicht rechtsverbindlich



(C) Etat de Fribourg, Office fédéral de topographie, OFEV - OFS, CARTOSPHERE / Informations dépourvues de foi publique

**Message 32/12****620.501.72****Assainissement de l'éclairage public communal****1. BUT DE LA DEPENSE**

La nécessité de disposer d'un éclairage public efficient aux heures adéquates est une évidence pour une commune comme Marly. Elle répond d'une part à l'obligation de devoir réduire notre empreinte énergétique à tous les niveaux et d'autre part à notre engagement en tant que Cité de l'énergie. En 2012, la Commune de Marly a établi un plan de directeur d'éclairage public(EP), ce qui a permis de hiérarchiser le réseau EP et de mieux visualiser les priorités d'assainissement. D'ici 2015, tous les luminaires de type mercure devront être remplacés soit environ 300 points dispersés dans toute la Commune. La volonté du Conseil communal et de la commission d'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, des transports et de l'énergie est de profiter de cette occasion et de la participation du Groupe e pour assainir tout le parc EP en passant systématiquement aux LED. Ce type de sources lumineuses a fait ces preuves et le coût n'est pas plus élevé qu'un luminaire conventionnel. Par exemple, le remplacement de l'éclairage central du giratoire de la Jonction (4 luminaires) coûte, en version traditionnelle 1000.- par luminaire et en version LED 1070.-. De plus, la solution LED permet une diminution de la puissance consommée entre 24h et 6h à 50% minimum. L'économie d'énergie résultante est d'environ 75% par rapport aux luminaires traditionnels.

Aujourd'hui, Groupe e, à l'aide d'une sonde crépusculaire situé à Hauterive (FR), commande l'allumage et de l'extinction des lampes publiques. Entre ces deux signaux,

les candélabres sont allumés à leur puissance nominale sans possibilité de réduction aux heures creuses. Les luminaires modernes permettent en principe d'être programmés individuellement, les LED étant particulièrement souples à ce niveau.

L'éclairage public de Marly est très hétéroclite avec un panachage des sources lumineuses ce qui complique le remplacement des luminaires. Aujourd'hui ce remplacement se fait systématiquement par une source de même type que celle existante. Ainsi, il n'existe pas de politique de remplacement avec des modèles agréés, c'est aussi pour cette raison qu'a été établi le plan directeur d'éclairage public. En terme d'efficacité et de pollution lumineuse, de gros progrès peuvent être fait sur l'ensemble du territoire communal.

Une majorité de lampes de type « Champignon » est utilisée dans les quartiers d'habitation. Ce genre d'éclairage illumine sur 360 degrés alors que seule la route ou le passage piéton devrait être éclairé. Les voisins sont exposés, voire incommodés, plus de 4'280 heures en moyenne par années. Le parc représente un total d'environ 790 mâts et 820 ampoules pour une consommation de plus de 485'000 kWh par an, soit environ 116 kW (116'000 Watt) de puissance installée. Les lampes à vapeur de mercure représentent 37% des ampoules (environ 300) et la majorité consomme une puissance de 125 Watt. Les LED qui les remplaceront utilisent environ la moitié de cette puissance.

Dans ce programme, il est également prévu de remplacer environ 280 mats qui présentent des problèmes avancés de vieillissement. En effet, le contrôle des mâts par le service technique a révélé de gros soucis de rouille et de socles cassés. Cet état de fait ne peut dès lors plus être reporté pour des questions de sécurité. En plus du remplacement des luminaires, il également prévu d'abaisser systématiquement

l'intensité lumineuse de 50% entre 24h et 6h sur tout le réseau. Une fois notre programme d'assainissement terminé (2017), l'économie d'énergie annuelle prévue sera d'environ 290'000 kWh qui correspond à 60% de la consommation d'aujourd'hui soit une économie annuelle d'environ Fr. 40'000.-.

Le Groupe e propose à la Commune de Marly un soutien financier pour assainir le parc d'éclairage public. Les conditions pour bénéficier de cette aide est de convenir d'un contrat d'assainissement et d'un contrat de maintenance (ce dernier a été conclu en 2011). Par conséquent, le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder, selon l'offre de Groupe e « totale LED avec abaissement de l'intensité lumineuse à 50% minimum entre 24h et 6h », un montant de :

-	Remplacement des luminaires par LED	Fr.	1'049'088.-
-	% Participation de Groupe e	Fr.	188'700.-
<hr/>			
	Total HT	Fr.	860'388.-
-	TVA 8%	Fr.	68'831.-
<hr/>			
	Total TTC	Fr.	929'219.-
-	Remplacement des mâts défectueux	Fr.	170'000.-
<hr/>			
	Total TTC	Fr.	1'099'219.-
	<b>Investissement total demandé</b>	Fr.	<b>1'100'000.-</b>

Réparti de la manière suivante :

-	A charge du budget 2013	Fr.	220'000.-
-	A charge du budget 2014	Fr.	220'000.-
-	A charge du budget 2015	Fr.	220'000.-
-	A charge du budget 2016	Fr.	220'000.-
-	A charge du budget 2017	Fr.	220'000.-

## 2. FINANCEMENT

2.1	<u>Coût:</u>	Fr.	1'100'000.00
2.2	<u>Couverture:</u> cette dépense sera financée par l'emprunt		

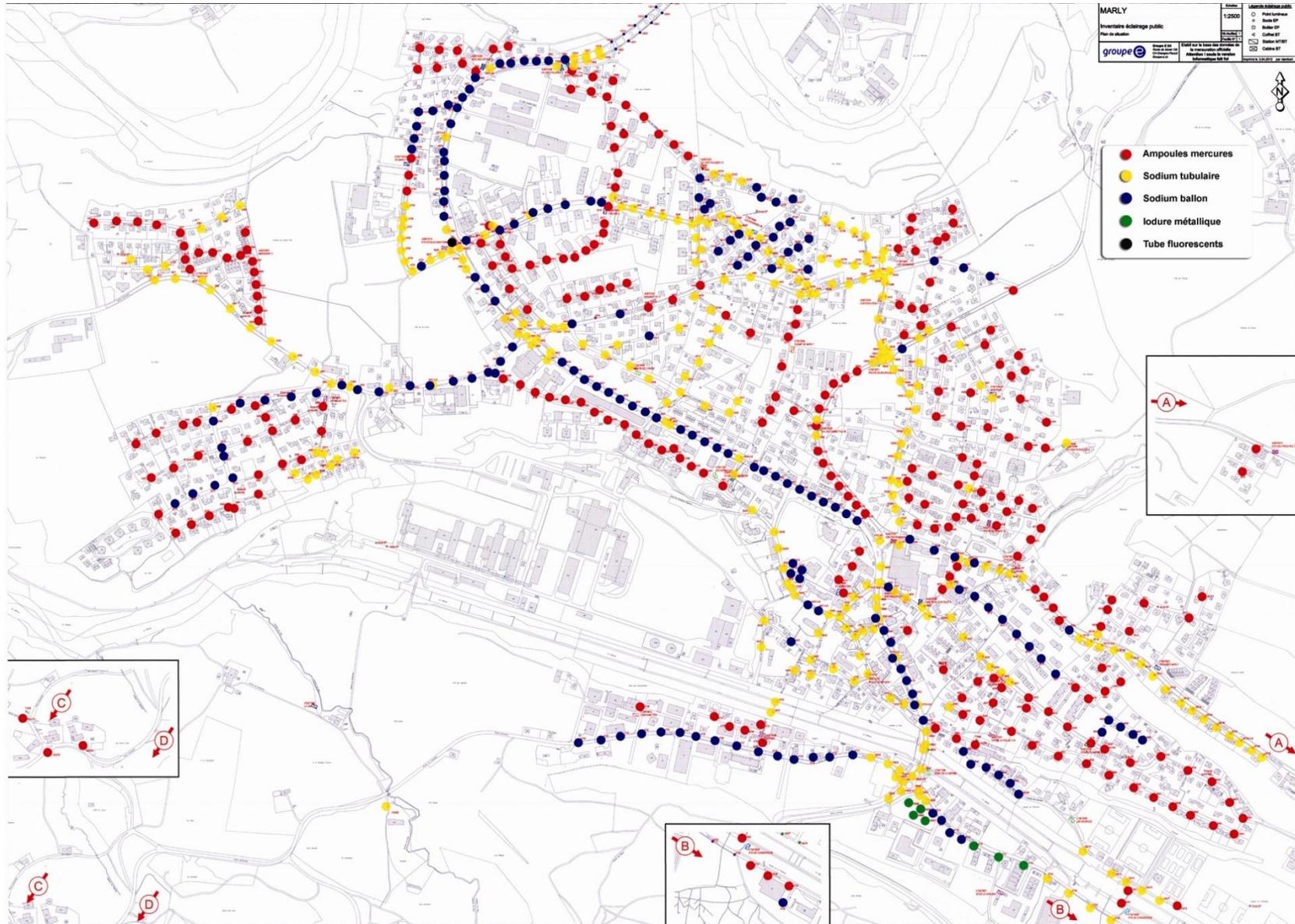
## 3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

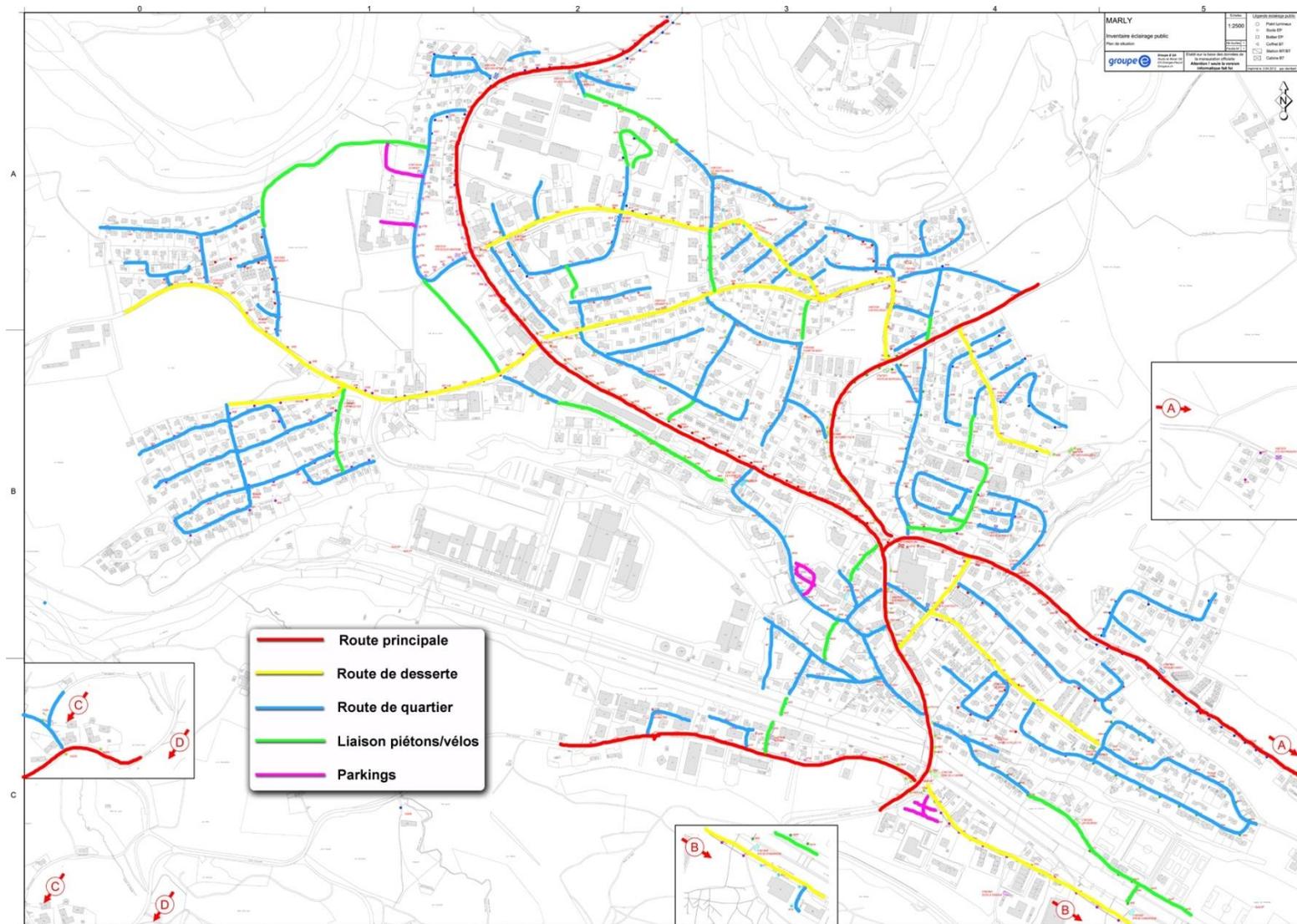
3.1	<u>Amortissement de la dette</u>	15%	Fr.	1'100'000.00	Fr.	165'000.00
3.2	<u>Intérêt de la dette</u>	3%	Fr.	1'100'000.00	Fr.	33'000.00
3.3	<u>Frais de fonctionnement économisés:</u> Energie + entretien (réseau neuf) = Fr. 40'000.- + Fr. 10'000.-				Fr.	50'000.00

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexes** : plans et photos





TECEO









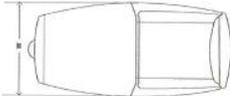




**Versions disponibles sources LED :**  
 TECEO 1 livrable en 16 ; 24 ; 32 ; 40 et 48 LED  
 TECEO 2 livrable en 56; 64; 72; 80; 88; 96; 104; 112; 120; 128; 136 et 144 LED







	Teceo 1	Teceo 2
W	318mm	439mm
L	602mm	788mm
H1	141mm	138mm
H2	113mm	119mm

<b>ECLAIRAGE DES VOIES PUBLIQUES</b>
Hauteur de mât 4 à 12 mètres
Exemple luminaire route et chemin
<b>LUMINAIRE Teceo LED</b>

<b>Technique Eclairage</b>	
	
Dessin :	04.07.2012
Echelle :	----
Visa :	Th. Vorlet



**Message 33/12****620.501.73****Révision du cadastre de bruit des routes communales****1. BUT DE LA DEPENSE**

L'ordonnance cantonale d'exécution de l'OPB (l'ordonnance sur la protection contre le bruit) confie aux communes la responsabilité du cadastre de bruit et de l'assainissement des routes communales. L'ultime délai pour achever ce travail a été fixé par la Confédération au 31 mars 2018. Après cette date, les propriétaires de routes ne pourront plus bénéficier des subventions, ces dernières s'élevant en moyenne à 25% (15% pour les études et le cadastre du bruit, 25% pour les éléments constructifs, 32% pour les revêtements phono absorbants). L'obligation d'assainissement ne s'éteindra pas pour autant et il n'est pas exclu que des procédures d'expropriation matérielle soient engagées par les riverains dont les bâtiments resteront soumis à des nuisances sonores illégales. Dans ce contexte, le SEn tient à fournir les informations suivantes :

**Projets d'assainissement phonique de routes communales**

Depuis l'entrée en vigueur le 1er janvier 2008 de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et Cantons (RPT), le subventionnement se fait désormais sur la base de conventions-programmes passés entre la Confédération et le Canton. En ce qui concerne la protection contre le bruit, elles sont réparties sur les 3 périodes suivantes : 2008-2011 / 2012-2015 / 2016-2018. Dans notre cas, il ne nous reste plus que la période 2016-2018 pour établir des conventions-programme. Il est donc essentiel que nous puissions réaliser cette étude en 2013.

**Cadastres de bruit routiers**

Le SEn rappelle l'importance que revêt le cadastre de bruit des routes communales. Il représente un outil important, indispensable même, pour mettre en évidence les éventuels dépassements des valeurs légales, ainsi que pour définir les priorités d'intervention. Une mise à jour de ce document doit avoir lieu périodiquement, typiquement tous les 5 ans, afin de tenir compte des variations de trafic et de l'évolution de l'aménagement et des constructions. Le cas échéant, Le SEn prie la Commune de réactualiser le cadastre de bruit des routes communales.

**Assainissement acoustique et entretien**

Le SEn rappelle finalement, qu'afin de réduire au strict minimum les coûts liés aux routes, il est important de mettre à profit les éventuelles synergies existantes. Ainsi, chaque fois qu'il est prévu de réaliser des travaux importants sur une route (entretien, ou à fortiori modification), il y a lieu de considérer également la problématique du bruit. La pose de certains revêtements routiers de conception récente est parfois suffisante pour assainir complètement le tronçon en question. La mise en place d'un concept de modération de trafic peut aussi répondre à cette problématique du bruit.

Afin atteindre cet objectif contraignant pour les Communes d'ici 2018, le Conseil communal demande de lui accorder un montant de Fr. 90'000.- (estimation faite par un bureau d'urbanistes spécialisé) pour réviser notre cadastre du bruit établi en 1996. Il rappelle que 2018 est le dernier délai pour réaliser les assainissements sans quoi les

propriétaires pourront exiger la réalisation des mesures aux frais de la Commune par le biais d'expropriation matérielle.

Afin d'atteindre cet objectif contraignant pour les Communes d'ici 2018, le Conseil communal demande de lui accorder un montant de Fr. 90'000.- (estimation faite par un bureau d'urbanistes spécialisé) pour réviser notre cadastre du bruit établi en 1996. Il rappelle que 2018 est le dernier délai pour réaliser les assainissements sans quoi les propriétaires pourront exiger la réalisation des mesures aux frais de la Commune par le biais d'expropriation matérielle.

## 2. FINANCEMENT

2.1 <u>Coût:</u>		Fr. 90'000.00
2.2 <u>Couverture:</u> cette dépense sera financée par l'emprunt	Fr. 76'500.00	
2.3 <u>Subvention:</u> ces travaux sont subventionnés par le SEN Montant estimatif de la subvention (15%)	Fr. 13'500.00	

## 3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

3.1 <u>Amortissement de la dette:</u>	15%	Fr. 76'500.00	Fr. 11'475.00
3.2 <u>Intérêt de la dette:</u>	3%	Fr. 76'500.00	Fr. 2'295.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u>	aucun		

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 34/12

620.501.74 Aménagement d'un abri à vélos à l'arrêt tpf de Grand-Pré

1. BUT DE LA DEPENSE

Lors des séances du budget 2012 (message 22/11), le Conseil communal proposait d'équiper progressivement d'un abri vélo les arrêts de bus qui en sont encore dépourvus. Pour cette année, il propose d'équiper l'arrêt de Marly Grand-Pré, direction Fribourg.

Dans cet objectif, le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder pour la réalisation de cet abri un montant de :

- Abri vélos (y.c. supports à vélos)	Fr.	9'000.-
- Aménagements	Fr.	5'700.-
- Frais de procédure	Fr.	200.-
<hr/>		
Total TTC	Fr.	14'900.-

**Investissement total demandé Fr. 15'000.-**

2. FINANCEMENT

2.1 Coût:		Fr.	15'000.00
2.2 Couverture:	cette dépense sera financée par l'emprunt		

3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

3.1 Amortissement de la dette:	7%	Fr.	15'000.00	Fr.	1'050.00
3.2 Intérêt de la dette:	3%	Fr.	15'000.00	Fr.	450.00
3.3 Frais de fonctionnement supplémentaires:	aucun				

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexe** : plan de situation

x = 577570, y = 181524

Echelle 1:2'000



(C) Etat de Fribourg, Office fédéral de topographie, OFEV, OFS, CARTOSPHERE / Informations dépourvues de foi publique

**Message 35/12****620.501.75****Aménagement d'un trottoir et d'une porte d'entrée du village****1. BUT DE LA DÉPENSE**

Le Service des ponts et chaussées nous a fait parvenir en examen préalable durant le mois de juin 2012 le projet d'aménagement de la route cantonale et le concept deux-roues prévus entre le carrefour de Montiver et le Claruz (c.f. plans annexés). Le projet prévoit l'intégration de bande cyclables des deux côtés, la création d'accotements, l'élargissement de la chaussée depuis la sortie de Marly, l'intégration de mesures contre le bruit et la création d'une porte d'entrée du village comme modérateur de trafic (mesure d'ailleurs prévue dans notre concept global de modération de trafic).

La participation communale (création d'un porte d'entrée) devisée par le mandataire du Canton est de Fr 60'000.- contre un montant à la charge du Canton devisé à Fr 2'295'000.-. En complément à ce qui est proposé et fort de cette opportunité, le service technique a demandé d'intégrer au projet un trottoir afin de donner le seul accès sécurisé possible pour les villas de la route de Bourguillon n° 39 à 45. Cet ouvrage édilitaire a une longueur prévue de 140m et est devisé à Fr 250'000.-. Dans ce coût sont prévus un trottoir d'une largeur de 1.65m et la création d'une structures en béton armé pour la partie terrasse existante du restaurant du Montiver. Dans le cadre de l'assainissement au bruit et du présent projet, le Canton doit prendre des mesures et celles proposées par le spécialiste sont notamment la création d'une « porte d'entrée » avec le déplacement en direction de Fribourg de la limitation à 50km/h. La pose d'un enrobé bitumineux de type phono absorbant et finalement, là où cela sera nécessaire, l'intégration de parois antibruit sont également prévus. Par conséquent et afin de créer un vrai espace urbain

sécurisé sur une route qui va à l'avenir prendre de l'importance en terme de fréquentation, le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder un montant de :

-	Trottoir (longueur 140m)	Fr.	250'000.-
-	Porte d'entrée du village (modération de trafic)	Fr.	60'000.-
-	Honoraires d'ingénieurs + frais		compris
Total TTC		Fr.	310'000.-

**A charge du budget 2013****Fr. 310'000.-**

Les terrains nécessaires à l'établissement du trottoir seront négociés avec les propriétaires sous forme de servitudes dont les frais sont d'ors et déjà prévus et compris dans ce message.

**2. FINANCEMENT**

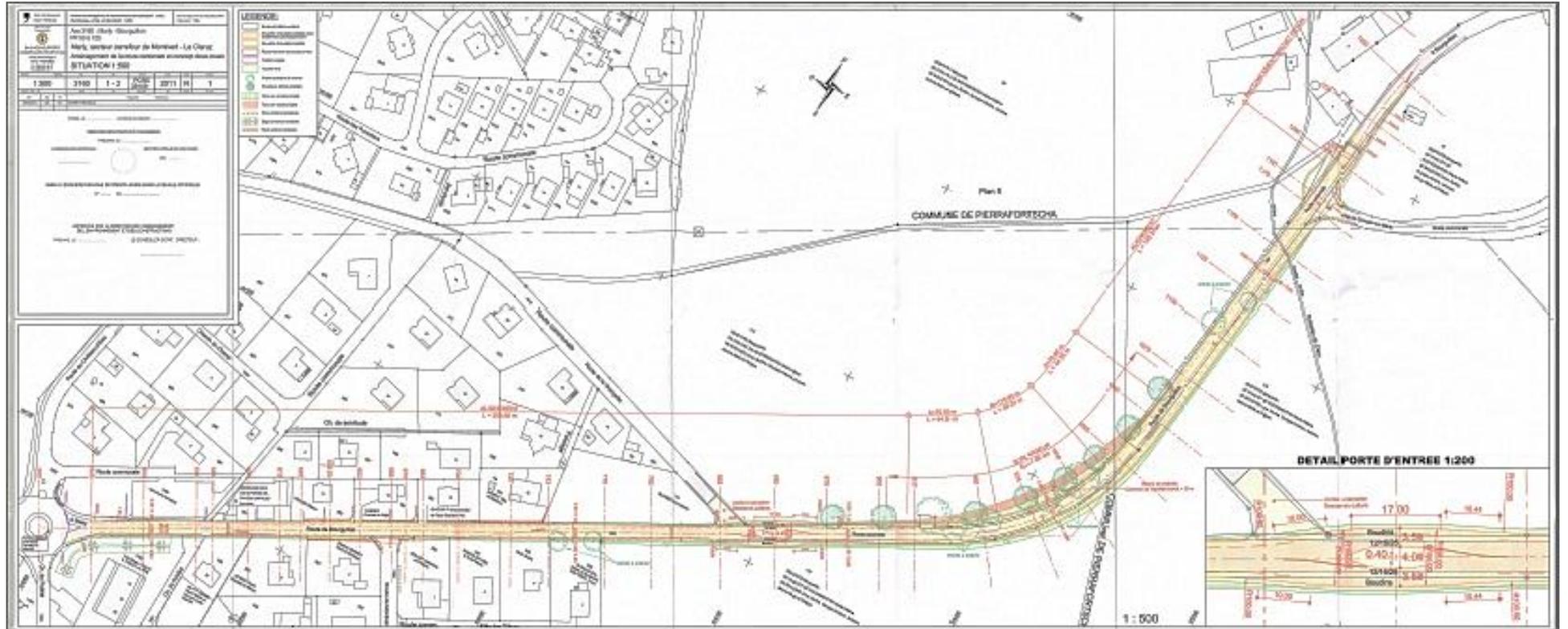
2.1	<u>Coût:</u>		Fr. 310'000.00
2.2	<u>Couverture:</u> cette dépense sera financée par l'emprunt		

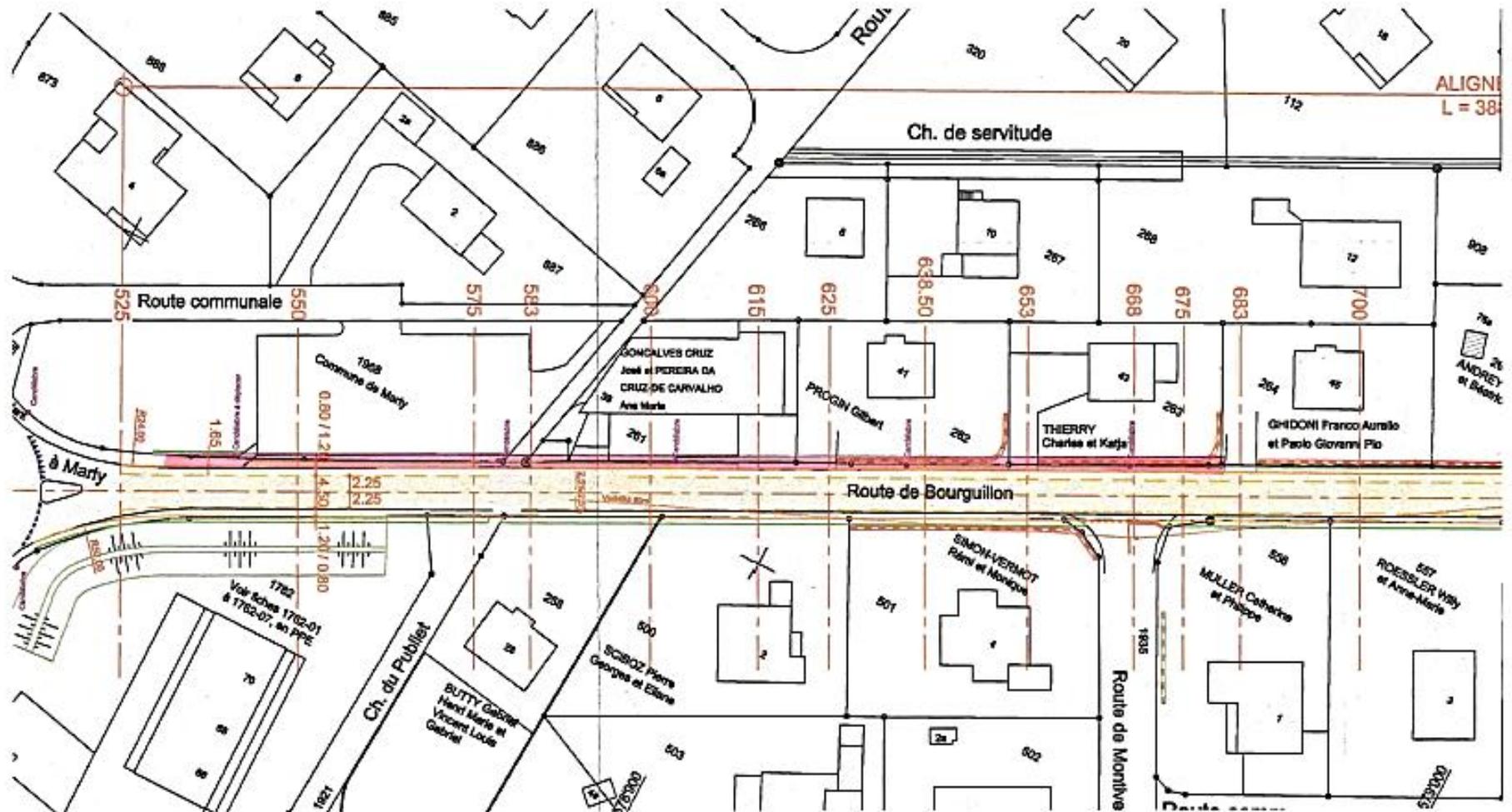
**3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES**

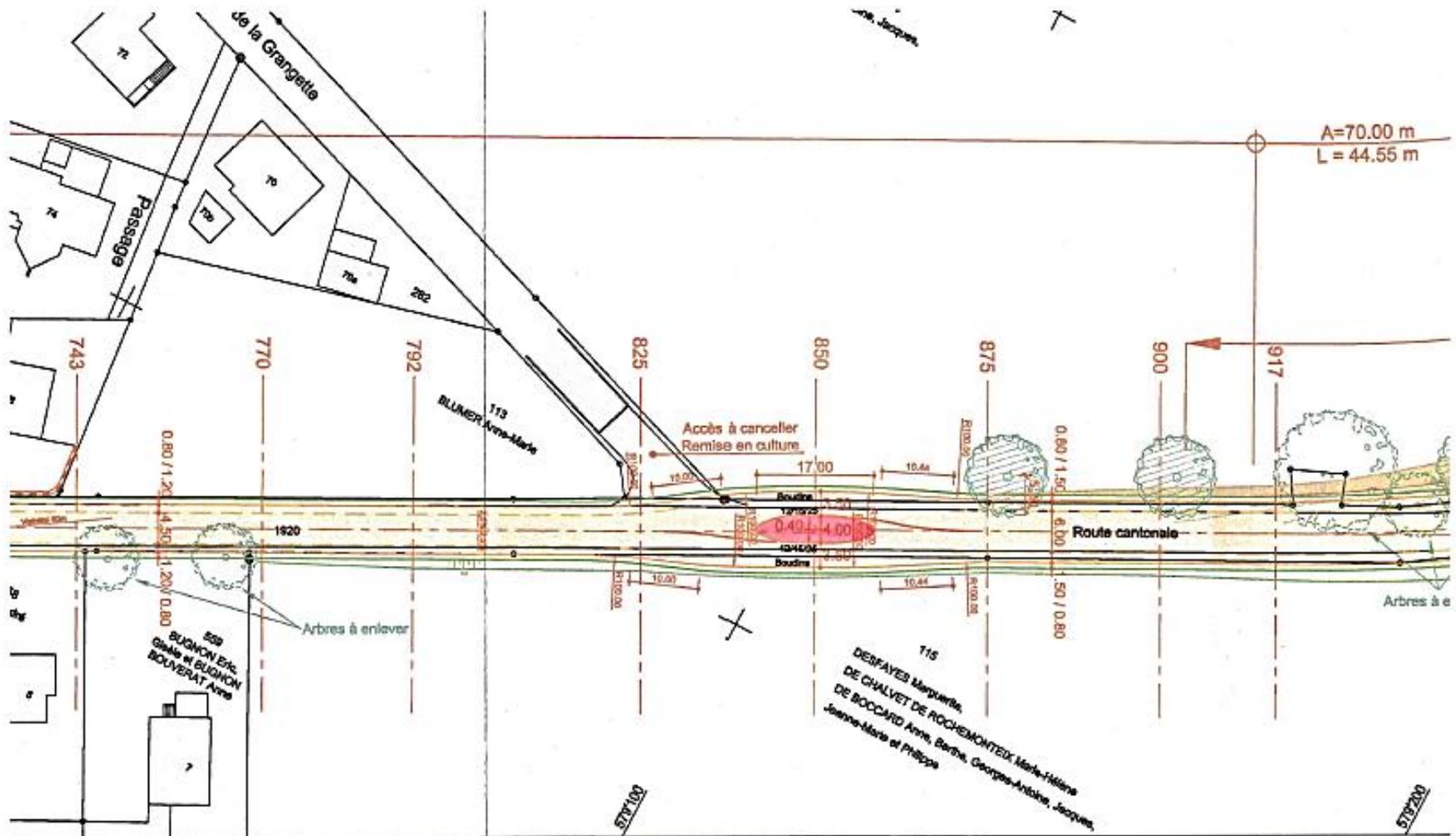
3.1	<u>Amortissement de la dette:</u>	4%	Fr. 310'000.00	Fr. 12'400.00
3.2	<u>Intérêt de la dette:</u>	3%	Fr. 310'000.00	Fr. 9'300.00
3.3	<u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u>			Fr. 2'000.00

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

**Annexes :** plans







**Message 36/12****79.509.01****Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL)****1. BUT DE LA DÉPENSE**

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATEC) prévoit à son article 34 alinéa 3: « Le plan d'aménagement local doit être réexaminé au moins tous les quinze ans et, au besoin, modifié. ». Comme vous pouvez le constater ci-dessous, la dernière révision de notre Plan d'aménagement local (PAL) a finalement été déposée le 26 octobre 2012. Elle a commencé en 1992 !

Chronologie du PAL

1975 – 1977	Elaboration du PAL.
1978	1 <sup>ère</sup> mise à l'enquête du PAL.
1980	2 <sup>e</sup> mise à l'enquête pour une modification du PAL.
1984	Approbation du PAL par le Conseil d'Etat.
1992	Début de la révision générale du PAL de 1984.
1997	1 <sup>ère</sup> mise à l'enquête du dossier de révision générale du PAL de 1984.
1999	2 <sup>e</sup> mise à l'enquête du dossier de révision générale du PAL de 1984.
2001	3 <sup>e</sup> mise à l'enquête du dossier de révision générale du PAL de 1984.
2003	Adoption par le Conseil communal de la révision générale du PAL et des deux modifications du plan directeur.

2004	Prise de position du Conseil communal sur les conditions émises par le SeCA dans leur préavis de synthèse. Le Conseil communal demande au SeCA de tout de même transmettre le dossier à la DAEC.
2005	Approbation partielle du PAL par la DAEC. Un délai d'une année a été donné pour apporter les modifications.
2007	Examen préalable au Canton du dossier d'adaptation du PAL partiellement approuvé en 2005.
2010	Mise à l'enquête du dossier d'adaptation du PAL partiellement approuvé en 2005. La finalisation du dossier a été retardée à cause d'un inventaire cantonal manquant (espace nécessaire aux cours d'eau) et l'adaptation du RCU à la nouvelle LATEC respectivement ReLATEC.
2011	2 <sup>e</sup> mise à l'enquête de l'adaptation du PAL partiellement approuvé en 2005 (modifications).
2012	3 <sup>e</sup> mise à l'enquête de l'adaptation du PAL partiellement approuvé en 2005 (modifications). Dépose du dossier au Canton pour approbation. Ce dossier fera probablement l'objet de conditions d'approbation qui devraient être réglées dans la révision générale du PAL de 2005.

Le PAL actuel a été partiellement adopté en 2005, s'en est suivi une succession d'adaptions pour aboutir à un dossier finalisé qui a été déposé au Canton en octobre 2012. Malheureusement ce document ne reflète plus les exigences actuelles de l'aménagement du territoire et surtout n'intègre pas les éléments essentiels définis dans le plan directeur d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération. En principe, une révision d'un PAL dure environ cinq ans, il est donc primordial que cette révision puisse être mise en

chantier dès que possible. Le PAL actuel devrait être approuvé au début 2013. Il va, très probablement, faire l'objet de nouvelles conditions d'approbation par les services du Canton. Seule une révision totale sera en mesure d'intégrer ces conditions d'une façon efficace et coordonnée.

Pour ces raisons, le Conseil communal demande au Conseil général de pouvoir démarrer la révision générale du PAL dès la réception des conditions d'approbation par les services cantonaux et, à cet effet, de lui accorder un montant de **Fr. 200'000.-** réparti de la manière suivante :

- A charge du budget 2013	Fr. 30'000.-
- A charge du budget 2014	Fr. 60'000.-
- A charge du budget 2015	Fr. 40'000.-
- A charge du budget 2016	Fr. 40'000.-
- A charge du budget 2017	Fr. 30'000.-

## 2. FINANCEMENT

2.1 <u>Coût:</u>	Fr. 200'000.00
2.2 <u>Couverture:</u> cette dépense sera financée par l'emprunt	

## 3. FRAIS ANNUELS SUPPLEMENTAIRES

3.1 <u>Amortissement de la dette:</u>	15%	Fr. 200'000.00	Fr. 30'000.00
3.2 <u>Intérêt de la dette:</u>	3%	Fr. 200'000.00	Fr. 6'000.00
3.3 <u>Frais de fonctionnement supplémentaires:</u>	aucun		

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant.

Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Partie 2

**D. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Pages 1 à 19

**E. TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS PAR NATURE**

Pages 20 à 21

**F. BUDGET DES INVESTISSEMENTS**

Pages 22 à 26